



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES externe et CAFEP-CAPES

Section : langues vivantes étrangères : italien

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Yannick Gouchan, président du jury



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

Remerciements	p. 3
Remarques générales sur la session 2023	p. 5
Description des épreuves	p. 9
Épreuves écrites d'admissibilité	p. 10
- L'épreuve disciplinaire	p. 10
a) la composition	p. 15
b) la traduction	p. 21
- L'épreuve disciplinaire appliquée	p. 24
Épreuves orales d'admission	p. 35
- Oral 1 : la leçon	p. 35
- Oral 2 : l'entretien	p. 41
Rapport sur le CAFEP et statistiques de la session 2023	p. 47
Annexe	p. 48



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement les 35 membres du jury du CAPES externe et CAFEP d'italien pour leur implication, leur assiduité et leur professionnalisme afin que la session 2023 se déroule dans les meilleures conditions.

Le jury comprend 18 femmes et 17 hommes, selon les règles de respect de la parité. Ils proviennent de nombreuses académies permettant de représenter, dans la mesure du possible, l'enseignement de l'italien sur une grande partie du territoire hexagonal français.

Le jury, conformément aux préconisations ministérielles, comprend des enseignants-chercheurs universitaires en études italiennes, des Inspecteurs d'italien (IA-IPR), des enseignants d'italien du second degré (collège et lycée, dans le public et le privé) et des classes préparatoires (CPGE, dans le public et le privé), ainsi que – pour la deuxième année – quatre représentants des services administratifs de l'éducation nationale (Rectorat et lycée professionnel). Les compétences respectives de chaque membre, en fonction de son statut, avaient permis d'appliquer dans de bonnes conditions la réforme du CAPES en 2022. Les travaux de la session 2023 (élaboration des sujets écrits et oraux, entente pour harmoniser les critères d'évaluation, élaboration des corrigés, participation aux délibérations de l'admissibilité et de l'admission), ont été menés dans un souci d'exigence, avec une volonté d'échange réciproque et dans un esprit de discussion toujours constructive.

Le travail effectué aux côtés de l'équipe du jury en 2023 fut pour moi un honneur et un plaisir.

Je remercie en particulier le Directoire du jury qui a su m'épauler lors des étapes de l'organisation du concours 2023. Les deux vice-présidents du jury, Isabelle Dechavanne, Inspectrice d'italien des académies d'Aix Marseille et de Montpellier (IA-IPR) et Frédéric Cherki, Inspecteur d'italien des académies de Versailles et Orléans-Tours (IA-IPR), pour leur disponibilité et leur soutien. Le secrétaire général, Damien Prévost (enseignant agrégé d'italien dans l'académie de Lyon), pour ses compétences mises au service de l'organisation du concours.

Je remercie, comme en 2022, les responsables administratifs des deux lieux où se sont déroulées les réunions et certaines épreuves du concours : le lycée Buffon, à Paris, qui a accueilli le jury pour l'entente avant la correction de l'admissibilité, et l'Université d'Avignon, avec laquelle le Rectorat d'Aix Marseille a signé une convention. Mes interlocuteurs directs à Avignon et au Rectorat d'Aix Marseille ont montré une grande efficacité et une disponibilité appréciable qui ont facilité mon travail d'organisation. Je remercie enfin le personnel administratif de la DGRH du ministère de l'éducation nationale pour sa disponibilité et sa réactivité.

Le CAPES externe d'italien et le CAFEP sont parvenus à recruter les candidats qui représenteront l'enseignement de l'italien et l'éducation nationale dans les mois et les années qui viendront. Ce recrutement est le fruit d'une collaboration multiple, qui commence par le travail des formateurs et des tuteurs (dans les Inspé, dans les universités, au Centre national d'enseignement à distance et dans les établissements scolaires qui accueillent les stagiaires), et ne peut fonctionner que grâce à l'esprit de service public et d'engagement partagé par les 35 membres du jury.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le présent rapport a bénéficié de la contribution active de tous les membres du jury auxquels j'adresse encore une fois mes remerciements, en particulier sous la direction des pilotes suivants :

Épreuve disciplinaire : Yannick Gouchan (professeur des universités à Aix Marseille Université).

-composition et traduction : Cécile Terreaux Scotto (professeure des universités à l'université Grenoble-Alpes) et Stefano Corno (agrégé d'italien, académie de Lyon).

-modalités d'évaluation de la traduction : groupe de travail réunissant Yannick Gouchan (professeur des universités à Aix Marseille Université), Damien Prévost (agrégé d'italien, académie de Lyon), Jean-Marc Rivière (maître de conférences HDR à Aix Marseille Université), Cécile Terreaux Scotto (professeure des universités à l'université Grenoble-Alpes) et Stefano Corno (agrégé d'italien, académie de Lyon).

Épreuve disciplinaire appliquée : Isabelle Dechavanne (Inspectrice d'italien des académies d'Aix Marseille et de Montpellier, IA-IPR), Mara Flagelli (certifiée d'italien, académie de Versailles) et Raphaël Labbé (Inspecteur d'italien des académies de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers, IA-IPR).

Oral 1, leçon : Isabelle Dechavanne (Inspectrice d'italien des académies d'Aix Marseille et de Montpellier, IA-IPR) et Yannick Gouchan (professeur des universités à Aix Marseille Université).

Oral 2, entretien : Frédéric Cherki (Inspecteur d'italien des académies de Versailles et d'Orléans-Tours, IA-IPR) et Olivier Halbout (Inspecteur d'italien des académies de Nice et de Toulouse, IA-IPR).

Merci enfin aux deux vice-présidents pour leur relecture attentive du présent rapport.

Yannick Gouchan,
professeur des universités,
président du jury



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA SESSION 2023

La session 2023 a permis de recruter des enseignants par la voie du CAPES externe, section langues vivantes, option italien, pour l'enseignement public, mais aussi par le concours du CAFEP, pour l'enseignement privé, ouvert une année sur deux depuis plusieurs sessions. Le jury se félicite d'avoir pu recruter des candidats motivés pour les deux types d'enseignement.

17 candidats ont été admis pour l'enseignement public et 2 pour l'enseignement privé, comme le prévoyait le nombre de postes. La totalité des postes ouverts a donc été pourvue, eu égard au nombre suffisant de candidats à l'admissibilité et à l'admission. Le nombre de postes ouverts en italien s'est relativement stabilisé depuis plusieurs années, malgré une légère baisse en 2023. Ajoutons à cela la présence de 12 postes à l'agrégation externe d'italien et d'une dizaine de postes dans chaque concours interne, CAPES et Agrégation. L'enseignement de l'italien se doit d'être maintenu, protégé et diffusé, aussi bien dans le second degré que dans le supérieur. Il en va de la pluralité de l'offre des formations en langues étrangères.

L'Université d'Avignon accueille les épreuves d'admission du concours depuis 2022. La convention prévoit que cette université accueille les épreuves également en 2024 et 2025.

L'arrêté du 22 février 2023, établi par la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Sous-direction du recrutement), a établi la composition du jury.

Le jury comprenait en tout 35 membres, 18 femmes et 17 hommes. 12 membres ont corrigé l'épreuve disciplinaire, 14 membres ont corrigé l'épreuve disciplinaire appliquée, toujours selon le principe de la double correction anonyme.

14 membres ont évalué les épreuves orales, répartis en quatre commissions (deux commissions de trois membres pour chaque épreuve d'admission). Parmi ces 14 membres, 4 étaient des personnels administratifs de l'éducation nationale (Rectorat et lycée professionnel) ayant une expérience dans le recrutement et les ressources humaines. Cette particularité dans la composition du jury respecte la préconisation de l'arrêté du 25 janvier 2021 et les directives de la DGRH. Ces 4 personnels ont siégé dans les deux commissions de l'épreuve orale 2, l'entretien.

La session 2023 comptait 330 candidats inscrits au CAPES externe (pour 17 postes) et 47 candidats au CAFEP (pour 2 postes). En 2022 il y avait 320 inscrits pour 20 postes au CAPES externe. Le CAFEP n'avait pas de poste cette année-là. Le nombre des inscrits au concours est constant par rapport à 2022, mais une tendance à la baisse s'observe depuis plusieurs années. Espérons toutefois que le léger regain d'inscrits en 2023 soit de bon augure pour 2024.

Le nombre de présents à la session 2023, par rapport au nombre d'inscrits, montre que, comme les années précédentes, quasiment 50% des inscrits ne se présentent pas aux épreuves d'admissibilité. Le fait que la composition et la traduction soient désormais rassemblées en une seule épreuve de 6 heures, alors que les compétences disciplinaires transposées dans la didactique des langues étrangères font l'objet de la nouvelle épreuve disciplinaire appliquée depuis 2022 (6 heures également), et le fait que la note de 5 sur 20 (ou inférieure à 5 sur 20) devienne éliminatoire, ont probablement déconcerté une partie des candidats préalablement inscrits, mal préparés ou peu au fait des dispositions réglementaires de la réforme, pourtant connue depuis le début de l'année 2021. Ajoutons à cela l'hypothèse d'un changement d'orientation intervenu tardivement ou le renoncement face à la difficulté. Le jury ne cessera de répéter qu'il est capital de se préparer au concours dans le cadre d'une formation adéquate (Inspé, université, Centre d'enseignement à distance) pour espérer obtenir de bons résultats.

En ce qui concerne l'admissibilité, 44 candidats ont été retenus à l'issue des épreuves écrites, soit environ 2,25 fois le nombre de postes ouverts. 39 admissibles pour le CAPES et 5 admissibles pour le CAFEP.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Parmi les 44 admissibles, il y a environ 20 étudiants de master MEEF (ayant validé le diplôme ou inscrits en M2), environ 15 étudiants d'autres masters (validés ou en cours de validation), et quelques candidats bénéficiant d'une dispense ou d'un autre type de diplôme.

Parmi les admissibles le candidat le plus âgé est né en 1975 et le plus jeune en 2000.

Le RGPD (Règlement général sur la protection des données) ne permet plus de connaître la répartition académique des candidats au moment de la publication des résultats. Cependant il est possible d'indiquer qu'à l'admission 12 académies sont représentées au CAPES externe : Aix Marseille (3 admis), Clermont-Ferrand (1), Dijon (1), Grenoble (1), Lille (1), Lyon (1), Nancy-Metz (4), Poitiers (1), Rennes (1), Nantes (1), Corse (1), Créteil-Paris-Versailles (1).

La note la plus élevée de l'écrit disciplinaire est de 18/20. La note la plus basse de l'écrit disciplinaire parmi les admissibles est de 9/20.

La note la plus élevée de l'écrit disciplinaire appliqué est de 19/20. La note la plus basse de l'écrit disciplinaire appliqué parmi les admissibles est de 9,5/20.

Ces indications montrent que pour être admissible il faut avoir une moyenne des deux épreuves écrites proche de 10,8/20. Cette moyenne est comparable à celle de la session 2022.

La note la plus élevée de l'oral de leçon est de 17/20. La note la plus basse de cet oral est de 3/20.

La note la plus élevée de l'oral d'entretien est de 20/20. La note la plus basse de cet oral est de 3/20.

Ces indications montrent que pour être admis il faut avoir une moyenne des deux épreuves écrites et des deux épreuves orales (en tenant compte des coefficients) proche de 11/20. Cette moyenne est comparable à celle de la session 2022.

Il convient de rappeler que l'oral compte pour deux fois l'écrit en termes de coefficients :

Écrit disciplinaire : coefficient 2

Écrit disciplinaire appliqué : coefficient 2

Oral de leçon : coefficient 5

Oral d'entretien : coefficient 3.

Sur les 17 admis il y a environ 70% de candidats francophones et 30% de candidats italophones. La nature des épreuves écrites et orales depuis la réforme de 2021 exige que les candidats aient une solide connaissance de l'enseignement des langues étrangères en France et du système éducatif, en plus des savoirs disciplinaires fondamentaux en culture italienne, en culture générale, en langue italienne et en langue française (C2).

Sur les 44 admissibles, 2 candidats ont été lauréats de l'agrégation externe et ne se sont pas présentés à l'oral du CAPES externe. 1 candidat a été lauréat du CAPES interne. Le jury les félicite pour leur admission.

2 candidats ont souhaité ne pas se présenter aux épreuves d'admission pour des raisons personnelles. Le jury déplore ce comportement qui est préjudiciable aux premiers non admissibles n'ayant pas pu se présenter à l'oral et devant retenter le concours en 2024, malgré un écart minime avec le dernier admissible. Cet écart minime doit cependant être considéré comme un encouragement à se représenter au concours.

Le jury a donc évalué 39 candidats en tout pour 17 postes lors des épreuves d'admission.

Les 17 admis représentent 12 académies d'inscription sur le territoire français. Le candidat admis le plus âgé est né en 1975, le candidat admis le plus jeune est né en 2000.

Sur les 17 admis, il y a 13 femmes et 4 hommes.

Lors de la session 2023, le niveau général des prestations correspond à celui qui avait été constaté lors de la précédente session. Le jury a apprécié, d'une part, le respect de la méthodologie préconisée pour chaque épreuve, les connaissances disciplinaires en langue et culture italienne, la maîtrise de la langue française, d'autre part, la connaissance de la didactique des langues, la réflexion menée sur la pratique de



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

l'enseignement de l'italien dans le second degré et, de manière plus large, la réflexion menée sur l'engagement dans l'éducation nationale et la fonction publique.

Il déplore en revanche l'impréparation de quelques candidats, peu au fait des consignes et des attendus de chaque épreuve. Par exemple, il est rappelé encore une fois que l'épreuve disciplinaire appliquée n'est pas soumise au programme limitatif de l'épreuve disciplinaire ; elle concerne tous les thèmes du collège et les axes du lycée. Par ailleurs, à l'écrit, le jury regrette de constater qu'à ce niveau d'exigence et d'engagement certains candidats ne prennent pas le soin d'écrire de manière lisible, ne serait-ce que par égard pour le correcteur, et plus tard pour les élèves et les parents d'élèves. Toute copie qui comporte trop de ratures ou dont la calligraphie reste peu soignée ne pourra donner lieu à une évaluation favorable, indépendamment de son contenu.

En ce qui concerne l'épreuve disciplinaire, il est rappelé qu'il faut traiter les deux exercices, la composition ET la traduction, sous peine de s'exposer à une pénalité dans la note globale. Le jury a remarqué qu'un nombre important de candidats a su gérer les 6 heures réglementaires de cette épreuve pour proposer une composition (environ 6 à 7 pages constatées en moyenne, sans sauter de lignes systématiquement). Le discours est le même pour l'épreuve disciplinaire appliquée qui comporte la construction d'une séquence ET l'explication des faits de langue sous peine de s'exposer à une pénalité dans la note globale.

Comme en 2022, il convient de signaler que trop de candidats, malgré une réflexion pertinente et structurée, effectuent une lecture souvent trop superficielle des documents (quels qu'ils soient), en restant dans la dimension explicite, sans tenir compte du contexte, de la spécificité du genre, des ressources du style et de la dimension implicite qui résulte d'un effort d'interprétation. Tous les textes proposés ne sont pas à mettre sur le même plan sans tenir compte des enjeux esthétiques, culturels, pédagogiques.

Lors des épreuves orales, le jury a sanctionné les prestations qui montrent une absence de préparation, de réflexion et de volonté de proposer une argumentation structurée au-delà de la paraphrase. La paraphrase tient parfois lieu d'analyse des documents audiovisuels (épreuve de leçon) et des mises en situation (épreuve d'entretien). Par ailleurs, les candidats qui n'utilisent pas tout le temps d'exposé qui leur est attribué se contentent de rester à la surface du sujet ou de plaquer des connaissances souvent hors sujet ou non maîtrisées. Le temps de l'exposé pour chaque épreuve orale est bref, il faut l'utiliser pour démontrer son esprit d'analyse et ses connaissances mises au service du sujet. L'entretien doit être un moment d'échange durant lequel le candidat répond à des questions de manière brève et précise, sans refaire un exposé ou argumenter de manière trop détaillée. Chaque membre de la commission qui interroge doit avoir le temps de poser une question.

Dans les deux épreuves orales, le jury sanctionne les candidats qui ne semblent pas comprendre, ni même respecter, les valeurs préconisées dans le métier d'enseignant (notamment dans le référentiel du métier). En revanche, les candidats qui démontrent une bonne connaissance et une application cohérente et réfléchie de ces mêmes valeurs dans leurs propositions de séance (oral de leçon) et de réponse aux mises en situation (oral d'entretien) sont valorisés, à condition que les connaissances linguistiques, culturelles et pédagogiques soient suffisantes pour étayer le propos. Ainsi les candidats qui ont consulté le rapport du jury de 2022 et qui appliquent correctement la méthode, sans plaquer des schémas préconçus, ont une chance de réussir. Cela est confirmé par les statistiques des résultats de la session 2023.

Dans le groupe des concours de recrutement en langues étrangères, et plus généralement dans les CAPES, on remarque encore une fois que le degré de sélection en italien est parmi les plus élevés. Cela s'explique par le rapport entre le nombre de candidats inscrits (plus de 350) et le nombre de postes (19 en tout, 17 au CAPES et 2 au CAFEP). Cependant, comme en 2022, la présence de seulement la moitié des candidats inscrits aux épreuves écrites des 20 et 21 mars 2023 augmentait les chances de réussite à l'admissibilité. Il y avait 44 admissibles en tout, soit 1 candidat présent sur 4 environ).

La session 2023, compte des admissibles et des admis de qualité, dont les compétences en langue et culture italienne, en didactique et pédagogie, augurent d'un bon exercice du métier d'enseignant dans les collèges et les lycées. Ce constat ne masque pas certaines lacunes ponctuelles qui devront être comblées durant l'année de stage et au fil de l'expérience acquise lors des premières années de pratique professionnelle, notamment



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

grâce à un accompagnement effectué par les tuteurs et les inspecteurs. De plus, comme l'an dernier, le jury se félicite d'avoir pu recruter les futurs stagiaires dans un nombre élargi d'académies sur tout le territoire français. Même si la nouvelle plateforme CYCLADES (qui remplace PUBLINET) ne permet plus d'observer les provenances académiques des admissibles et des admis au moment de la publication des résultats, les statistiques obtenues à l'issue de la session prouvent le maintien d'une bonne représentativité territoriale. En tant que président du jury et au nom de tous les membres du jury, je tiens à souligner le fait que cette représentativité territoriale des recrutés – y compris les candidats formés par le CNED qui assure une préparation à ce concours – justifie totalement la présence et le renforcement des préparations en italien, dans les universités et les Inspé de nombreuses académies, dans l'Hexagone et en Corse.

Pour terminer ce discours général, le jury félicite les promus de la session 2023, en leur souhaitant une belle carrière dans l'enseignement, et il encourage les candidats malheureux à se représenter au concours en 2024.

Yannick Gouchan,
professeur des universités,
président du jury



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPEL : DESCRIPTION DES ÉPREUVES (cf. arrêté du 25 janvier 2021)

ÉCRIT (Admissibilité) : 2 épreuves
- Épreuve disciplinaire – durée de l'épreuve 6 h – coefficient 2
- Épreuve disciplinaire appliquée – durée de l'épreuve 6 h – coefficient 2
ORAL (Admission) : 2 épreuves
- Épreuve orale 1 : leçon – préparation 3 h ; durée de l'épreuve 1 h – coefficient 5
- Épreuve orale 2 : entretien – durée de l'épreuve 35 min – coefficient 3



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

L'ÉPREUVE DISCIPLINAIRE

Les sujets des épreuves écrites sont consultables sur le site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Rappel du cadre réglementaire (Extrait des annexes de l'arrêté du 25 janvier 2021)

Un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Des ouvrages illustrant le programme du concours peuvent être proposés à l'étude, à l'appui de celui-ci, ou faire l'objet d'une bibliographie indicative

1° Épreuve écrite disciplinaire.

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée. L'épreuve se compose de deux parties :

- a) Une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation et pouvant comprendre également un document iconographique. Le dossier est en lien avec le thème ou un des axes inscrits au programme.
- b) Au choix du jury, un thème et/ou une version. Cet exercice peut être réalisé à partir d'un des documents du dossier.

Durée : six heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Éléments statistiques :

170 copies.

80 copies au-dessus de 10/20.

35 copies éliminées (en dessous de 5/20 ou égales à 5/20).

L'épreuve disciplinaire a été notée de 0,5 à 18/20

12 copies au-dessus de 15/20.

Moyenne des candidats présents : 8,37/20

RAPPORT DE LA COMMISSION

L'épreuve disciplinaire regroupe deux exercices, la composition en langue étrangère et la traduction. Il faut traiter les deux exercices en gérant convenablement la durée de l'épreuve (6 heures).

On ne saurait trop conseiller aux candidats de bien s'entraîner, durant l'année de préparation, en apprenant à gérer la durée de l'épreuve en deux temps, le temps de la composition et le temps de la traduction, sans oublier de faire une conclusion à la fin de la composition et de prendre un temps de relecture à la fin. Le fait de ne pas traiter un des deux exercices de l'épreuve entraîne une pénalisation dans l'évaluation finale.

Cette évaluation intervient de manière concertée par les correcteurs, selon le principe de la double correction anonyme et de l'harmonisation entre les deux correcteurs. Comme en 2022 le jury a décidé d'accorder une part beaucoup plus importante à la composition par rapport à la traduction. Le jury reste souverain pour établir le barème et la grille de notation. Si la session 2023 proposait une version en traduction, le cadre officiel de



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

l'épreuve disciplinaire prévoit trois possibilités : une version, un thème, ou bien les deux. Les candidats doivent donc se préparer aux deux types de traduction, la version ET le thème.

Les documents qui constituent le dossier pour la composition font partie de la culture italienne attendue à ce niveau de la formation (bac + 5). Ils comportent deux extraits de la bibliographie limitative publiée en mai 2022 (dont la moitié était déjà présente en 2021). Cette bibliographie correspond le plus souvent à deux auteurs, deux œuvres, deux questions – en parallèle avec le programme de l'agrégation externe d'italien en cours – qui appartiennent à deux périodes différentes. Les candidats se doivent de consulter le plus tôt possible cette bibliographie pour préparer le concours. Rappelons que le programme de l'épreuve de composition (dans l'épreuve disciplinaire) repose surtout sur un thème du programme de collège et quatre axes du programme de lycée. La bibliographie constitue un appui pour traiter le thème et les axes. Les autres documents du dossier permettent d'élargir la diachronie par rapport aux deux extraits de la bibliographie limitative ; ils appartiennent à des périodes et à des genres différents, l'un d'eux est de nature iconographique.

Comme cela a été signalé dans les remarques générales, le jury a constaté que la durée accordée pour l'épreuve disciplinaire permet de rédiger environ 6 ou 7 pages d'une longueur acceptable (sans saut de ligne systématique entre chaque phrase) pour bien développer la réflexion et l'argumentation. Ce constat n'est en aucune manière une limite. Des copies sont parvenues à proposer une composition de presque 10 ou 12 pages (sans saut de ligne systématique), à condition que la longueur du propos ne se confonde pas avec le verbiage ou le hors-sujet érudite.

L'emploi de la langue italienne est globalement correct. Le jury constate que dans l'ensemble les candidats évitent les erreurs grossières (consonnes non géminées, absence d'apostrophe après l'article indéfini devant un mot féminin, articles contractés mal orthographiés, adjectifs ou noms se terminant par -e au féminin mal accordés, terminaisons des mots, etc.). Les copies qui présentent un nombre important d'erreurs d'orthographe – y compris dans une copie bien rédigée –, de conjugaison, voire de gallicismes et de barbarismes, sont éliminées. Il est rappelé que le candidat ne doit pas exprimer dans la copie ses états d'âme, des considérations générales hors sujet, ni établir toute forme de communication avec le correcteur en s'adressant directement à lui.

Sur le plan formel, les meilleures copies présentent une rédaction de composition en sautant une ligne entre l'introduction, le développement (voire entre les parties du développement) et la conclusion, ce qui facilite la lecture, et en faisant un alinéa au début de chaque partie importante. Ces copies prennent soin de citer les documents du sujet au fur et à mesure de l'argumentation en donnant les numéros de vers ou des lignes dans les textes, ce qui facilite le repérage et la vérification (sans se contenter de donner ce numéro, mais en recopiant la citation). Inversement, le saut de ligne à chaque ligne de la copie est inutile. L'absence de saut de ligne entre l'introduction, le développement et la conclusion entraîne un effet de bloc rédigé préjudiciable, outre la confusion pour le lecteur. Un minimum d'organisation des parties de la composition est exigé. Il ne faut pas oublier que le jury évalue aussi les qualités d'organisation du discours du candidat qui se destine à enseigner.

Le document iconographique du sujet de composition a été donné en version couleur durant la session 2023. Cela facilitait l'analyse de certains détails, la perception de l'ombre et de la lumière. Le jury veillera à exiger le maintien du format couleur en 2024.

En ce qui concerne la traduction, elle ne présentait pas de difficultés majeures pour un candidat préparé qui doit avoir un niveau C2 en italien et en français. Les meilleures copies ont proposé des solutions de transposition pertinentes, respecté le lexique entre les deux langues et les nuances du texte de l'auteur triestin. En revanche, les candidats les moins préparés à l'épreuve ont trop souvent maltraité l'orthographe française (l'accent sur le /e/ n'est pas optionnel en français), inventé des barbarismes (« le train était affoulé » [sic]), des non-sens (« le train était affolé »), par ignorance d'un lexique suffisamment fourni, et ils ont mal rendu le registre (par exemple « la Rosa » rendu tel quel avec l'article défini devant le prénom). Il est rappelé qu'il faut



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

traduire le titre du texte (s'il y en a un) mais pas le titre de l'œuvre d'où il est tiré. L'absence de traduction du titre du texte entraîne une perte importante de points.

L'enseignant de langue étrangère italienne doit donc maîtriser le français au niveau C2 du CECRL, car il devra utiliser cette langue dans sa pratique professionnelle et face à des situations éducatives diverses.

Le jury propose ci-dessous deux listes destinées à aider les candidats à situer les maladroresses et les qualités.

Le jury a regretté de constater :

- Le caractère illisible de la copie (avec un risque d'élimination pure et simple si le correcteur ne peut pas déchiffrer), le changement de couleur d'encre en cours de rédaction (bleu puis noir par exemple), la présence inutile d'astérisques pour séparer les parties de la composition.
- La présentation artificielle de l'axe du sujet, sans tenir compte d'une réflexion problématisée, voire le détournement de l'axe vers un autre (par exemple quelques copies ont traité le sujet en fonction de « fictions et réalités » au lieu de « re-présenter le réel », ce qui n'empêche pas de parler de la fiction et de la réalité, mais dans le cadre de « re-présenter le réel »).
- L'oubli de présentation réfléchi de l'axe dans l'introduction.
- L'axe maladroitement rendu en langue italienne (« ri-presentare / ra-presentare il reale » par exemple). On recommande de maintenir l'intitulé de l'axe en langue française (à savoir la langue des programmes officiels de l'éducation nationale) ou bien de le traduire convenablement en italien pour éviter une confusion.
- La formulation d'une problématique sans lien argumenté avec les documents du sujet ni avec les termes de l'axe proposé.
- La formulation de plusieurs problématiques à la suite, sans discernement. Une seule problématique suffit.
- Un plan qui propose 7 parties. Au-delà de 3 parties le développement pour traiter la problématique devient impossible.
- Un plan non clairement défini, peu compréhensible, sans rapport avec la problématique. Il est conseillé de rédiger clairement le plan à la fin de l'introduction.
- Une introduction trop longue et trop fournie (quasiment trois pages), qui établit une analyse des documents de manière précoce, au détriment d'un développement incomplet.
- La juxtaposition de quatre analyses à la suite sans volonté de croisement entre les textes et l'image.
- Les citations des textes du sujet sans effectuer un minimum d'analyse (micro-analyse) pour les justifier.
- Le traitement des deux extraits de Pirandello au détriment des œuvres de Cellini et de Parmesan, vraisemblablement influencé par la préparation de la bibliographie du programme sans tenir compte du reste de la culture italienne.
- Le fait de centrer la réflexion sur le théâtre et le méta-théâtre sans étudier l'expression picturale (Parmesan) et la description (Cellini).
- L'oubli d'un document dans la composition (il convient de vérifier le nombre total des documents sur le sujet au moment de sa distribution).
- La répétition systématique du mot « documento » sans lui donner un caractère précis, par exemple « il brano di Cellini », « l'autoritratto di Parmigianino », « la scena teatrale », « l'autobiografia », « il dipinto », « l'estratto », etc.
- Le fait de ne pas tenir compte de la légende du tableau proposé dans le sujet (il s'agit d'un autoportrait et le prénom du peintre est Girolamo Francesco, alors pourquoi dire que la personne représentée est une jeune femme ?).
- L'absence des connecteurs logiques dans le discours.
- La langue italienne peu variée et sans aucun terme technique de l'analyse littéraire ou iconographique.
- Le placage de notions générales sur la littérature, la philosophie, la sociologie ou la culture à la place d'une présentation de l'axe et des documents.
- L'absence d'identification de la littérarité d'un document par rapport à tout autre texte d'information : son caractère théâtral, autobiographique, poétique, narratif, ses ressources stylistiques.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- La présentation des textes littéraires qui se limite à une paraphrase des éléments paratextuels (auteur, titre, date) sans contextualiser ou définir dans un genre artistique, ni rattacher à l'axe.
- L'absence de conclusion (par manque de temps vraisemblablement).
- La numérotation des parties du développement dans la copie. Il faut la réserver au brouillon seulement.

Le jury a apprécié :

- Le respect de la méthode préconisée dans les « commentaires sur les épreuves du concours », publiés dans le texte officiel du programme du concours 2023 dès le mois de mai de l'année précédente, consultable sur le site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> : « [...] Il devra éviter d'organiser sa composition autour des différents documents pris de façon isolée. Il devra au contraire mettre en œuvre une "confrontation" de ceux-ci et accorder la plus grande attention au plan de la production écrite. ».
- L'effort de réflexion sur l'axe (définition, analyse de la complexité de ses termes et du rapport entre eux, contextualisation dans la culture italienne).
- La finesse dans l'interprétation et l'analyse de l'énonciation des textes littéraires, en tenant compte de l'implicite et du style.
- L'articulation des documents entre eux dès l'introduction pour montrer les relations d'opposition, de complémentarité, de nuance, et avant de proposer une problématisation.
- La définition nuancée et réfléchie de l'axe « re-présenter le réel », sans se perdre dans des considérations hors sujet ou se limiter à une définition réductrice.
- La présentation des quatre œuvres du corpus d'étude qui montre leur intérêt par rapport à l'axe proposé et leur contexte dans la culture italienne, leur spécificité générique, leur intérêt pour traiter la question de la représentation du réel.
- L'utilisation pertinente des connaissances sur Pirandello pour étudier les deux extraits, sans plaquer des leçons générales sur l'auteur.
- Les problématiques et les plans qui tiennent compte des termes de l'axe proposé et de la réflexion qui a précédé dans l'introduction.
- Un plan clairement annoncé à la fin de l'introduction, lisible et articulé.
- L'analyse même brève d'éléments littéraires, linguistiques ou iconographiques, tirés des documents, qui permettent d'appuyer un argument, au lieu de donner une citation entre parenthèses comme pure illustration.
- La prise en compte de tous les éléments de nature iconographique dans le tableau du Parmesan, au-delà de la représentation de la figure humaine, en tenant compte de la légende du tableau indiquée dans le sujet (dimensions, technique, titre).
- La prise en compte des ressources stylistiques et linguistiques pour analyser les documents littéraires au-delà de leur contenu immédiat, à savoir au-delà de l'explicite.
- Le croisement entre tous les documents du corpus dans chaque partie du développement, afin d'éviter une juxtaposition de quatre analyses à la suite ou bien une partie exclusivement consacrée à Pirandello.
- L'utilisation raisonnée des connaissances disciplinaires et universitaires au-delà du programme du concours, pour définir une notion, établir une comparaison, insérer une citation, approfondir une analyse, élargir la réflexion, nuancer le propos.
- L'équilibre entre chaque partie du développement qui témoigne d'une gestion correcte du temps de l'épreuve.
- La conclusion réfléchie et qui répond à la problématique. Le jury valorise la présence d'une conclusion pertinente et pénalise l'absence de conclusion dans les copies.

Le corrigé rédigé qui est proposé plus loin n'est pas un modèle à imiter mais un exemple de réflexion approfondie sur le sujet qui a été proposé en 2023, permettant d'observer comment il est possible de creuser l'implicite des documents pour en tirer une interprétation, d'organiser ses idées selon un plan argumentatif, de faire référence aux documents et à la culture italienne personnelle pour justifier et illustrer son propos. Voici quelques exemples de problématiques et de plans observés dans les meilleures copies proposés ci-après.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Exemple 1 :

Fino a che punto è possibile rappresentare il reale in modo oggettivo e uguale per tutti?

1. La rappresentazione di sé può rappresentare la realtà ma fino ad un certo punto.
2. Il risultato di questa pluralità di punti di vista nel processo di rappresentazione.

Exemple 2 :

Possiamo chiederci in quale misura rappresentare il reale permette di percepire meglio questo reale.

1. Rappresentare il reale è un modo per tentare di capirlo.
2. Il divario incolmabile tra reale e rappresentazione.
3. La rappresentazione del reale costituisce una sconfessione della conoscibilità del reale.

Exemple 3 :

[...] ci si potrà chiedere se l'artista può rappresentare la realtà o se è condannato a rappresentare sempre la sua soggettività.

1. I diversi documenti concepiscono l'arte come la rappresentazione di una realtà.
2. In quale misura questa rappresentazione è una traduzione o un tradimento della realtà.
3. L'arte, in quanto rappresentazione della realtà, agisce come uno specchio, oggetto di conoscenza di sé.

Exemple 4 :

È possibile proporre una rappresentazione di un dato che di per sé è irraggiungibile? Qual è il valore di tale rappresentazione?

1. La rappresentazione come uno strumento di organizzazione del reale che consente di provare a capire meglio la complessità e diversità del reale.
2. Il reale tende a sfuggire ogni comprensione e si impone come forza che penetra la rappresentazione stessa.
3. La rappresentazione del reale come una forma di prisma che permette la coabitazione, nello stesso luogo, di diversi contrari.

Exemple 5 :

Ci si interroga sulla possibilità di rappresentare il reale e sul valore di tale rappresentazione: quale tipo di rapporto e di tensione viene instaurato fra il reale e la sua rappresentazione?

1. Il rapporto fra la cosa rappresentata e la sua rappresentazione (rispetta la natura originaria o la modifica?)
2. All'origine della rappresentazione: che cosa la motiva e la giustifica?
3. La rappresentazione artistica, strumento di avvicinamento o allontanamento dalla verità?

Yannick Gouchan (professeur des universités, Aix Marseille Université).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA COMPOSITION

PROPOSITION DE CORRIGÉ

Nota bene : la proposition qui est formulée par le jury se présente sous la forme suivante : d'abord la structure du plan, puis la rédaction du corrigé. Les intitulés de chaque partie (« introduction », « première partie », « deuxième partie », « troisième partie », « conclusion ») ne sont pas attendus par les correcteurs dans les copies.

Les intitulés explicités ci-dessous dans le corps de la proposition de corrigé entendent indiquer les articulations attendues et les cadres requis du discours et du développement. La proposition de corrigé les fait apparaître à titre indicatif, à des fins strictement méthodologiques. Ils visent à aider à la structuration de la réflexion progressive autour de la problématique dégagée lors du temps de préparation. Ils ne doivent pas être reportés à l'identique dans le corps du développement de la copie définitive.

Par ailleurs, la proposition de corrigé ne saurait en aucune manière être consultée comme un modèle prescriptif mais a la seule ambition de fournir un exemple de traitement du sujet. Ainsi, développer et répondre à la problématique choisie en trois temps ne répond en aucun cas à une articulation impérative. Deux temps auraient tout aussi bien pu être envisagés pour articuler la réflexion menée, comme ce fut le cas dans plusieurs bonnes copies.

Mise en évidence du plan du corrigé proposé :

Introduction

Développement :

1. Un réel multiforme

La vue, élément essentiel de la représentation du réel
L'interprétation du réel
La diversité de l'expérience du réel

2. L'appréhension et la maîtrise d'un réel multiforme

Le regard changeant des autres
Le langage comme construction du réel
Le geste créateur

3. La représentation est plus réelle que la réalité elle-même

La dimension fictive
Illusion et apparences
La création artistique

Conclusion

Proposition de corrigé

[INTRODUCTION]

[Réflexion large sur l'axe]

Le corpus de documents proposé à l'étude des candidats s'inscrivait dans l'Axe « Re-présenter le réel », axe de la thématique « Imaginaires » du programme de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères » de la classe de première. Il s'agit d'un axe d'étude qui met au premier plan l'art et la création



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

artistique : il permet d'analyser comment l'artiste voit, élabore et restitue son image du réel, à travers le moyen d'expression qui lui est propre (peinture, sculpture, littérature, image iconographique ou sonore). Étymologiquement, « représenter » vient en effet du latin « repræsentō », qui signifiait « rendre présent, mettre devant les yeux », « reproduire », par l'art, mais aussi par la parole (avec dans ce cas le sens de « répéter ») ; chez Horace, « repræsentō » c'est « reproduire, être l'image de ».

« La pittura è cosa mentale », écrivait Léonard de Vinci qui voulait signifier ainsi que la peinture, plus que la sculpture, n'est pas purement mécanique, mais relève aussi de la connaissance intellectuelle, dans la mesure où toute œuvre d'art prend naissance selon lui dans l'esprit de celui qui conçoit l'œuvre. Autrement dit, l'art est la matérialisation de la pensée de celui qui invente, qui imagine, qui conçoit : une œuvre existe par l'idée de l'artiste (au sens large du terme : écrivain ou peintre) qui en a conçu la forme. Le résultat est donc une représentation filtrée par la sensibilité de l'artiste, et par conséquent un réel relu selon sa vision intérieure¹.

[Présentation du corpus et de l'axe (contextualisation / genre / lien entre documents)]

En dépit de leurs modalités expressives spécifiques (théâtrale pour Pirandello, autobiographique pour Cellini et iconographique pour le Parmesan) et de leur appartenance à des époques différentes (début du xx^e siècle et Renaissance), les quatre documents du corpus posent tous la question de la représentation du réel.

Les deux premiers textes sont des scènes extraites du théâtre italien de l'entre-deux guerres représenté par Luigi Pirandello qui s'interroge sur la façon dont les personnes (réelles) peuvent être représentées par des personnages (relevant de l'art), dans un monde où mensonge et vérité se mêlent et se confondent constamment.

Ainsi, dans *Così è (se vi pare)*, pièce dont est extrait le document 1, Pirandello propose une vision dialectique et non plus statique du réel, à l'instar de la protagoniste qui conclut la pièce en affirmant : « Per me, io sono colèi che mi si crede ». Tirée de la nouvelle intitulée *La signora Frola e il signor Ponza suo genero*, cette pièce, qui a été représentée pour la première fois en 1917, met en scène Lamberto Laudisi opposé à tous les autres personnages. Ces derniers sont persuadés qu'il n'y a qu'une seule vérité, universelle, tandis que Laudisi, imperturbable, leur montre que la vérité – que les personnages cherchent dans le texte proposé dans le dossier et qui se situe au début de l'acte I – change selon le point de vue de celui qui regarde et que l'« essere per sé » est profondément différent de l'« essere per gli altri ». Pour Pirandello, il s'agit donc de sensibiliser le public au fait que chacun réélabore le réel et le déforme, comme le suggère d'ailleurs de façon évidente la traduction en français du titre de la pièce : *À chacun sa vérité*.

Cette vision le conduit dans la pièce *Sei personaggi in cerca d'autore*, d'où est tiré le document 2, à transformer les intrigues traditionnelles de la comédie bourgeoise en un « théâtre dans le théâtre » qui fait voler en éclat les conventions qui réglaient les rapports entre acteurs et personnages. Dans cette pièce, représentée pour la première fois en 1921 et tirée de deux nouvelles (*Colloquii coi personaggi* et *Tragedia d'un personaggio* qui traitent des rapports entre le narrateur et ses personnages), Pirandello illustre l'incapacité de l'art à pénétrer le sens de la réalité. En imaginant de simples personnages abandonnés par leur auteur au milieu d'une situation mélodramatique et qui veulent simplement raconter et faire vivre leur histoire – le texte se situe au moment où les acteurs cherchent à mettre en scène la pièce avec l'aide des personnages –, Pirandello montre en effet l'idiosyncrasie qui naît chez eux lorsque des acteurs interprètent leur histoire : le résultat ne correspond pas à l'image que les personnages se font de leur propre vie car l'acteur modifie nécessairement par son interprétation le réel tel que le voit le personnage.

Le document iconographique intitulé *Autoritratto entro uno specchio convesso*, huile sur toile peinte en 1524 environ par le Parmesan et conservée au Kunsthistorisches Museum de Vienne, s'inscrit dans le Maniérisme italien et constitue un bon exemple de l'art de re-présenter le réel. Sous prétexte de réaliser un

¹ Précisons qu'un certain nombre de candidats ont analysé l'axe en précisant le double sens de lecture qui est propre à l'écriture française « re-présenter ». Il faut néanmoins rappeler que, bien que la composition soit rédigée en langue italienne, les axes font référence aux programmes de l'Éducation Nationale française ; il convient par conséquent de les citer en français, notamment quand leur traduction donne lieu à des non-sens en italien, comme *re-presentare ou *rap-presentare. Quant à ri-presentare, il serait opportun de spécifier qu'on entend par là « présenter à nouveau, présenter une seconde fois ».



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

autoportrait, le peintre révèle en effet une vision particulière du réel, donnée par le point de vue d'un miroir qui déforme les dimensions et qui permet de donner aussi une définition particulière du peintre et de son métier.

Le dernier document est un extrait de l'autobiographie écrite par un contemporain du Parmesan, le sculpteur et orfèvre maniériste Benvenuto Cellini. Né en 1500, Cellini crée un personnage littéraire, protagoniste de la *Vita*, à partir de sa propre personne d'artiste. Ce faisant, il pose lui aussi le problème de la représentation du réel. Dans le texte proposé, Cellini décide de camoufler un jeune homme en le déguisant en femme. Il y a ici un art de la tromperie qui essaie de sublimer la nature, mais qui rend méconnaissable le jeune homme. Mais il ne s'agit pas pour autant d'une nouvelle identité puisque l'artiste confirme que la personne que l'on voit dans le miroir est bel et bien Diego.

[Problématisation du corpus – Annonce de la problématique]

Une première vue d'ensemble des documents à notre disposition nous indique que le réel (ce qui est visible) existe en dehors de nous, mais que c'est la réalité empirique (ce qui est tangible, ce que nous découvrons par l'expérience) qui le définit : la réalité est l'expérience et la représentation que l'on se fait du réel. Dès lors, si la représentation du réel, littéraire ou iconographique, se décline selon plusieurs modalités, on peut dire que re-présenter le réel, c'est le porter à la conscience par une image – qui peut être constituée de mots –, et donc l'imaginer. Mais qu'est-ce qui définit le réel : est-ce que c'est seulement ce qu'on peut voir, sentir, et dont on fait l'expérience en réalité ? Ou bien est-ce que le réel existe en dehors des consciences qui l'appréhendent et de la représentation qu'elles s'en font ? C'est pourquoi nous nous demanderons s'il y a un seul réel que le geste artistique (qu'il soit dramaturgique, pictural ou littéraire) peut représenter.

[Annonce du plan]

Pour répondre à ces questionnements, nous nous appuyerons sur l'analyse des documents proposés dans le dossier pour illustrer, dans un premier temps, le caractère multiforme du réel, avant de chercher dans un deuxième temps à comprendre comment appréhender et maîtriser ce réel. Nous montrerons pour finir que la représentation du réel peut être plus réelle que la réalité elle-même.

[DÉVELOPPEMENT]

[Temps 1 du développement]

La représentation du réel fait intervenir en premier lieu la vue. Benvenuto Cellini définit ainsi le personnage Diego à travers les sensations visuelles et la description physique qu'il en fait, comme le souligne la répétition de l'adjectif « bello », présent pas moins de six fois dans le texte (l. 2, l. 3, l. 8, l. 9, l. 11 à deux reprises), auquel s'ajoute le substantif « bellezza » (l. 8). Cet adjectif suggère aussi que le personnage est défini à travers la perception qu'en a le narrateur. Pour les mêmes raisons, le Parmesan regarde vers le spectateur : il s'exhibe pour que les autres le voient tel qu'il veut être vu. L'artiste ne montre d'ailleurs qu'une partie de lui-même, à savoir son visage, ses épaules et l'une de ses mains. Autrement dit, le Parmesan ne montre de lui que ce qu'il veut montrer. C'est aussi le sens qu'on peut donner au titre de la pièce de Pirandello : « *Così è* », affirmation péremptoire aussitôt démentie par l'hypothétique « *se vi pare* », qui donne aux autres un droit de regard sur le réel décrit par l'auteur, la possibilité pour eux de donner une autre perception, une autre vision des choses. Pirandello suggère à ce propos que le tangible doit confirmer le visible pour définir le sujet, à travers une réplique de Laudisi qui dit : « *Mi vede, è vero? Alzi una manina; mi tocchi* » (l. 7). Mais il arrive qu'il n'y ait pas nécessairement coïncidence entre ce qui est visible et ce qui est tangible.

Ainsi Laudisi demande-t-il à la Signora Sirelli : « *è sicura anche lei di toccarmi come mi vede ?* » (l. 12). À travers cette réplique, Pirandello insiste sur l'incertitude de l'expérience mais pose aussi la question de la subjectivité. « *Sarà piuttosto com'egli interpreterà ch'io sia* » (l. 44), dit dans *Sei personaggi in cerca d'autore* le personnage du père à l'acteur qui doit l'incarner. Le réel n'est dès lors plus une réalité objective et indépendante, mais une réalité totalement subjective. Le réel est donc défini davantage par l'interprétation qu'on en fait que par ce qu'il est en lui-même, comme le montrent deux répliques du document 1 : « *io sono realmente come mi vede lei* », affirme Laudisi, proclamant de cette façon qu'il ne peut y avoir de réel que tel qu'il est perçu (l. 17-18). C'est aussi le sens de la réplique « *sicuro che cambio* » (l. 23), qu'on pourrait appliquer au Parmesan faisant son autoportrait. Par son étirement anormal, la main énorme et disproportionnée par rapport au visage du peintre qui apparaît au premier plan suggère qu'il y a une distorsion entre le réel et la façon dont l'artiste interprète ce réel. La forme convexe du miroir suggère par ailleurs la



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

déformation induite par la représentation du réel, qui est aussi son interprétation : à partir du moment où le sujet se conçoit pour être vu par les autres, il se transforme. De la même façon, l'interprétation de Cellini et plus exactement le regard que l'artiste maniériste pose sur son personnage font que Diego se transforme en femme. Dans ce passage de la *Vita*, Diego n'a finalement d'existence que celle que lui donne le regard du narrateur-sculpteur qui va le façonner. De ce point de vue, il est significatif qu'il ne se reconnaisse pas lui-même, comme le montre son étonnement émerveillé qui est par ailleurs conforme à l'esthétique maniériste : « Oimè, è quel, Diego? » (l. 13). Le regard des autres fabrique donc le sujet, ce sont les autres qui font de moi ce que je suis.

Cela signifie que la réalité du sujet parmi les autres peut être différente de la réalité du sujet en lui-même, à la fois tel qu'il se perçoit lui-même et tel qu'il est vraiment. En d'autres termes, la réalité sociale ne coïncide pas nécessairement avec la réalité du sujet. De façon significative, la « *figliastra* » de *Sei personaggi in cerca d'autore* qui évoque le problème de la ressemblance pose la question du réalisme. Mais dans la mesure où le « *capocomico* » refuse à ce personnage, comme à tous les autres personnages, la possession d'une « *espressione* », il n'y a finalement pas de connaissance de soi possible, il n'y a de sujet que celui qui est représenté, ce qui pose la question de l'identité sociale. L'identité d'un sujet, c'est l'image qui est donnée de lui à l'extérieur, c'est ce que les autres voient de lui. On donne à la réalité d'une personne ce qu'on veut y voir. Dans tous les documents proposés, aucun des personnages n'a finalement de personnalité fixe et définie. La personnalité et l'identité des personnages se transforment au contraire en fonction des circonstances, qu'il s'agisse de la confrontation aux autres (*Così è se vi pare*) ou avec des acteurs censés les représenter (*Sei personaggi*), de leur auto-représentation iconographique (auto-portrait du Parmesan) ou de leur travestissement par un tiers (extrait de la *Vita*).

Puisque le réel est déterminé de façon empirique par l'expérience individuelle de chacun, il peut être multiforme : « *ma ciò non toglie che io non sia anche realmente come mi vede suo marito, mia sorella, mia nipote e la signora qua* » (l. 18-19), proclame Laudisi. Or, cette idée d'une perception multiple qui définit le réel d'une personne, au sens de son identité sociale, pourrait conduire à son éclatement, comme l'illustre la panique de la Signora Sirelli, qui répond « *precipitosamente* », la répétition à quatre reprises de « *no* » (l. 24) traduisant son agitation et sa peur devant une désagrégation possible de sa personnalité. Elle a besoin de se réfugier dans une fixité, dans une certitude, dans l'unicité de son moi, sous peine de risquer de perdre ses repères et d'être victime d'un effondrement psychique. Se pose alors la question de la façon dont on peut appréhender et maîtriser un réel multiforme.

[Temps 2 du développement]

Puisqu'il n'y a de réalité du sujet que subjective et que chacun a sa propre vérité, il n'y a pas de vérité a priori et la recherche de la vérité ou de la réalité est vaine. Aussi faut-il se détacher du discours des autres : « *vi vedo così affannati a cercar di sapere chi sono gli altri* » (l. 30-31), constate Laudisi pour le déplorer, affirmant, comme la Signora Sirelli, qu'il ne change pas en lui-même. Le regard des autres est aliénant parce qu'il est changeant, comme l'est le jeu des acteurs de *Sei personaggi* qui insufflent de « *l'espressione* » (l. 12-16) aux personnages. C'est aussi pour que Diego se voit lui-même et ne dépende plus du regard de l'artiste qui l'a façonné que le narrateur Cellini le place face à un miroir, pour qu'il puisse contempler son propre reflet à travers son propre regard. On peut observer la même mise en scène dans l'autoportrait du Parmesan qui apparaît dans un cadre de forme circulaire, suggérant la présence d'un miroir, objet même d'autoréflexion, au sens propre mais aussi au sens figuré, le miroir permettant l'introspection, indépendamment du regard des autres.

Un autre instrument que le miroir peut permettre de construire le réel, le langage. Ainsi, pour Laudisi, il n'y a que ce que le langage va décrire, il n'y a que la vérité de celui qui dit, comme lorsqu'il proclame « *E dico che voi tutti v'ingannate se non mi vedete come mi vedo io* » (l. 26-27), l'élément important de cette phrase étant le verbe « *dico* ». Laudisi refuse ainsi d'être défini par l'apparence, par les signes. Chez Pirandello en effet, si le sujet arrive par le langage à dire qui il est, il échappera à son identité sociale, à sa construction sociale. Plus exactement, c'est en maîtrisant le langage et le discours que le sujet reprendra le pouvoir sur lui-même. De façon semblable, c'est à partir du moment où Cellini décrit Diego que ce dernier devient lui-même, ce qui est suggéré par l'affirmation finale : « *quello è Diego* » (l. 14). Dans cette phrase, le pronom démonstratif



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

« quello » fait la chose, puisque la représentation par le langage – qui désigne – définit l'identité du personnage. Dans *Sei personaggi in cerca d'autore*, on trouve également un pronom démonstratif pour exprimer d'abord le dédain étonné et méprisant de la « figliastra » qui refuse d'être représentée par la « prima attrice », puis dans la bouche de l'actrice qui reprend la formulation avec dépit : « io quella lì? » (l. 1), « quella lì! » (l. 9). Par l'emploi du démonstratif, qui est l'expression privilégiée du réel parce qu'il a pour fonction de le montrer, de l'exprimer, en un mot, de le dire, Pirandello pose la question de la représentation du réel. Il s'interroge plus précisément sur la façon dont il convient de représenter une personne sur scène, l'identité d'une personne devenant dès lors l'identité d'un acteur – étymologiquement, « persona » désignait justement le masque de l'acteur ; aussi a-t-il pris le sens, à l'époque chrétienne, de « visage », mais aussi de « rôle au théâtre, de caractère, de personnage, de personnalité », les deux se confondant chez Pirandello.

Le sujet devient en effet réel seulement lorsque l'acteur lui donne corps, par « la voix et le geste » (l. 17). Il s'agit pour un acteur d'incarner la réalité d'un sujet, ce que Pirandello nomme son « expression » : « la loro espressione diventa materia qua » (l. 16), dit encore de façon significative le metteur en scène de la pièce *Sei personaggi in cerca d'autore*. La représentation théâtrale permet donc la représentation du réel, à travers l'acte créateur qu'est le jeu d'un acteur, orchestré par la mise en scène. Cet acte créateur est contenu dans la main de l'artiste que l'on retrouve dans tous les documents proposés. Benvenuto Cellini décrit ainsi par les mots les différentes étapes d'une création artistique, qui consiste dans cet extrait à transformer Diego en femme. Les gestes de Cellini qui habille Diego avec des vêtements féminins et qui le pare de boucles d'oreilles, de colliers en or et de bagues aux doigts sont en effet autant de gestes accomplis pour façonner un personnage. Dans l'autoportrait du Parmesan, l'hypertrophie de la main effilée peut être interprétée comme une mise en valeur de l'acte créateur. Si on ne voit pas l'artiste en train de peindre, on voit en revanche de façon marquée l'instrument qui permet la création artistique, puisque la main se trouve au premier plan. Chez Pirandello, la main est aussi présente, puisque le tangible doit confirmer le visible. On peut toutefois déceler dans la voix de Laudisi une forme de compassion ironique pour la Signora Sirelli qui croit qu'elle peut déterminer ce qui est absolument vrai à travers l'emploi du diminutif et de l'adjectif « cara ». En évoquant la « cara manina » (l. 10), Pirandello se montre ironique car il apparaît que la représentation peut être plus réelle que la réalité elle-même.

[Temps 3 du développement]

Chez Pirandello, les personnages comme les acteurs s'inscrivent dans une diégèse fictive. Le drame des personnages n'est possible qu'à travers la mise en scène par des acteurs qui interprètent. Sans les acteurs, il n'y aurait pas d'existence des personnages, comme le souligne le metteur en scène de *Sei personaggi in cerca d'autore* lorsqu'il dit que « il merito, creda pure, sarà tutto dei miei attori » (l. 19). Alors que Diego a été un objet artistique pour Cellini qui en a fait de nombreux portraits (« molte volte lo avevo ritratto: di che ne avevo auto molto onore nelle opere mie », l. 4), il devient un personnage littéraire de la *Vita*. Quant au Parmesan, le fait même de se mettre en scène par le biais d'un autoportrait lui confère une dimension fictive. Plus exactement, il propose une représentation fictive de lui-même, ses traits androgynes et empreints de douceur pouvant suggérer qu'il donne une représentation idéalisée de sa personne.

Cet autoportrait est d'ailleurs une peinture illusionniste. À travers le miroir, qui est convexe, nous avons en effet l'impression de voir un espace en trois dimensions. Autrement dit, le Parmesan signifie au spectateur qu'il n'est pas devant le réel, mais devant une œuvre qui imite le réel ou plutôt qui le déforme ou le transforme. Il en va de même dans l'extrait de la *Vita*, dans lequel les accessoires permettent de travestir la réalité puisque les boucles d'oreille donnent l'illusion que les oreilles sont percées : « gli orecchi, li quali parevano che bucati fussino » (l. 10). De la même façon que Cellini façonne Diego – comme le suggère l'emploi du mot « intaglio » (l. 2) pour évoquer le contour de son visage –, Pirandello façonne des acteurs. Il est significatif à cet égard que le mot « figura », qui vient du latin « fingere » qui signifiait « modeler, façonner », apparaisse à deux reprises dans l'extrait de *Sei personaggi in cerca d'autore* (l. 21 et l. 23). Par ailleurs, l'illusion est créée par le maquillage des acteurs : « si rimedia col trucco », observe le metteur en scène (l. 22).

Les apparences (« figurare », c'est aussi « apparaître » et on peut penser au mot « figurante », « figurant » en français) et le masque (de l'acteur, mais aussi du peintre dans un miroir et de Diego travesti par des bijoux) sont d'ailleurs ce qui permet la création artistique. Or, cette construction artificielle devient plus



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

vraie que le réel, comme on peut le déduire de l'observation présente dans l'extrait de *Sei personaggi in cerca d'autore* : « qua c'è l'attore che lo rappresenta e basta » (l. 25-26). De même, Diego existe véritablement à partir du moment où il est façonné par le personnage-narrateur et créé en tant que personnage par l'auteur de la *Vita*. C'est le sens de la formulation que nous avons déjà rencontrée, « quello è Diego » (l. 14), qui se présente comme un acte de naissance, le démonstratif évoquant la cérémonie d'un baptême où on nomme l'enfant. Avant l'acte de représentation, d'illusion et de transformation, Diego n'avait d'ailleurs pas d'existence : « non era conosciuto » (l. 5), écrit Cellini. Mais en même temps, cette découverte dans le miroir fait de lui un autre, il découvre un autre lui-même qu'il ne connaissait pas, de sorte que l'illusion semble plus vraie que le réel. Quant au Parmesan, lorsqu'il montre l'instrument de la représentation à travers la présence du miroir convexe déformant, il suggère que le spectateur voit le reflet de la réalité telle que lui la perçoit, c'est-à-dire le reflet de sa propre réalité. L'autoportrait qu'il a peint est donc un reflet de son âme, le miroir lui permettant de donner la représentation qu'il se fait de lui-même. Si le miroir est chez Cellini et dans l'autoportrait du Parmesan un révélateur de la transformation des personnages, dans le théâtre de Pirandello les personnages sont plus vivants et plus vrais que les personnes réelles parce qu'ils savent démasquer l'illusion. Et dans la mesure où pour Pirandello c'est la réalité qui est illusion, le réel est du côté de la représentation.

[CONCLUSION]

Nous avons mesuré, dans un premier temps, l'importance des sensations visuelles dans la représentation du réel. Mais puisque le réel est surtout défini par l'interprétation qu'on en fait, l'identité d'un sujet se transforme en fonction des circonstances et le réel est multiforme puisqu'il peut être déterminé de façon empirique par l'expérience individuelle de chacun. Nous avons souligné, dans un deuxième temps, que si le regard des autres est aliénant parce qu'il est changeant, le langage permet en revanche de circonscrire et de construire le réel, l'acte créateur de l'artiste conférant une réalité au sujet. Cette analyse nous a conduit, dans un troisième temps, à observer que la représentation artistique, à travers sa dimension fictive et son jeu sur l'illusion et les apparences, peut être plus réelle que la réalité elle-même.

Lorsque le maniérisme déformait le réel, ce réel restait unique. Au xx^e siècle en revanche, on constate une impossibilité de montrer un réel univoque, symbole de la complexité de la société moderne. De la même façon que pour la physique quantique tous les phénomènes changent continuellement sous nos yeux, Pirandello observe qu'il n'est pas possible de décrire une vérité valable pour tous, interprétant ainsi une vision qui était le fruit de son époque.

Cécile Terreaux Scotto (professeure des universités, Université Grenoble-Alpes)
et Stefano Corno (agrégé d'italien, académie de Lyon).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA TRADUCTION

Le texte choisi était tiré du roman *Ritomeranno*, écrit par Giani Stuparich, qui raconte l'histoire d'une famille de Trieste à l'époque de la Première Guerre mondiale. Le thème de la guerre et de la souffrance endurées par les populations civiles était bien présent dans le passage proposé pour la traduction. Ce passage ne posait pas de gros problèmes de traduction du point de vue syntaxique. En revanche, certains faux amis lexicaux ont pu induire en erreur un certain nombre de candidats.

Nous présenterons ici le texte, une proposition de traduction et des observations sur les difficultés de traduction ainsi que sur les erreurs les plus récurrentes dans les copies.

VERSION

Il treno era affollato. Sul predellino, davanti a lui, saliva una giovane donna, piccola di statura e molto grassa. Aveva già spinto dentro lo scompartimento una pesante valigia ed ora, con un fagotto a un braccio, stentava a montare. Domenico le mise istintivamente una mano sotto il gomito per aiutarla. Lei si voltò e tutti e due uscirono in una esclamazione: «Lei, Rosa!», «Lei, signor Vidali!».

«Va a Trieste?»

«E lei, anche lei a Trieste, in licenza? Oh come saranno contente, sua moglie e sua figlia».

Il treno si mosse.

«Ha visto? Abbiamo fatto appena in tempo. Grazie dell'aiuto».

La Rosa ansimava, oppressa dal grasso e dalla fatica. Non c'erano più posti a sedere e la Rosa invitò Domenico a sedere con lei sulla propria valigia.

«Tanto è solida».

«Grazie» disse distrattamente Domenico, al quale il primo moto del treno aveva fatto balzare il cuore. Quella era l'ultima tappa; fra poche ore sarebbe arrivato.

Non dava ascolto alla Rosa, che continuava a chiacchierare con la sua voce rauca e col fiato corto. Ma un nuovo discorso di lei lo colpì dolorosamente.

«La sua povera signora e la signorina Angela! Quanto hanno sofferto. Che brava gente. Mai una protesta, mai un lamento. È come se non fossero in casa. Che pena quel quartiere, una volta così rumoroso di vita, con tutti quei ragazzi! Ah, povere donne. Quando passo davanti alla loro porta, sembra una tomba».

Domenico la guardava, assorto, cupo, senza interrogarla, sebbene fossero tante le cose che avrebbe voluto sapere.

Giani Stuparich, *Ritomeranno*, 1944.

PROPOSITION DE TRADUCTION

Le train était bondé. Sur le marchepied, une jeune femme, de petite taille et très grosse, montait devant lui. Elle avait déjà poussé une lourde valise à l'intérieur du compartiment et maintenant, un paquet sur le bras, elle avait du mal à monter. Domenico mit instinctivement sa main sous son coude pour l'aider. Elle se retourna et tous les deux s'exclamèrent : « Vous êtes Rosa ! » « Vous êtes monsieur Vidali ! » (1)

« Vous allez à Trieste ? »

« Et vous, vous allez à Trieste vous aussi, en permission ? Oh comme elles vont être contentes, votre femme et votre fille ! ».

Le train s'ébranla.

« Vous avez vu ? C'était tout juste. Merci pour votre aide ». (2)

Rosa haletait, oppressée par la graisse et par l'effort. Il n'y avait plus de places assises et Rosa invita Domenico à s'asseoir avec elle sur sa valise.

« Elle est solide, de toute façon ». (3)



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« Merci » dit d'un air distrait Domenico dont le cœur avait bondi au premier mouvement du train. C'était la dernière étape ; dans quelques heures, il arriverait.

Il n'écoutait pas Rosa qui continuait à bavarder, la voix rauque et le souffle court. Mais ce qu'elle se mit à dire le toucha douloureusement. (4)

« Votre dame, la pauvre, et mademoiselle Angela ! Comme elles ont souffert. De braves gens ! Jamais une protestation, jamais une plainte. C'est comme si elles n'étaient pas à la maison. Qu'il me fait de la peine, ce quartier ! Il était si vibrant de vie autrefois, avec tous ces jeunes gens ! Ah, les pauvres femmes. Quand je passe devant leur porte, on dirait une tombe ». (5)

Domenico la regardait, concentré, sombre, sans l'interroger, bien qu'il eût voulu savoir tellement de choses. (6)

Observations

(1)

Affollato : *bondé* est la traduction la plus appropriée ; les autres choix comportent des périphrases et sont donc moins adaptés.

Predellino a été l'objet d'un certain nombre d'imprécisions ; on rappelle qu'il ne s'agit pas d'un synonyme de *quai*.

Saliva una giovane donna... : il convient de suivre un ordre de mots plus adapté à la structure française de la phrase, au lieu de suivre l'inversion verbe-sujet que l'on trouve dans le texte italien.

Con un fagotto a un braccio : cette expression circonstancielle de manière doit être rendue en omettant la préposition, en l'isolant entre virgules (*un paquet sur le bras*).

Le mise istintivamente una mano sotto il gomito : afin d'éviter une structure trop proche de l'italien, il convient de remplacer le pronom personnel indirect par un possessif, plus fréquent en français.

Uscirò in un'esclamazione : ici, il convient de simplifier car une traduction littérale paraît artificielle en français.

On rappelle qu'il ne faut pas traduire les prénoms : ici le texte présente la réalité des Italiens de Trieste, qui s'appellent Rosa et Domenico aussi bien dans le texte original qu'en traduction.

(2)

In licenza : le mot français qui définit les congés des soldats est *permission*. Il convient de prendre garde aux italianismes.

Come saranno contente : il est opportun de traduire ici par un futur proche.

Il treno si mosse : il était également possible de traduire par *démarra, se mit en mouvement*.

Abbiamo fatto appena in tempo : une traduction littérale n'est pas naturelle en français.

(3)

La Rosa : il ne faut pas traduire l'article défini en français.

Ansimava : on a pu observer de nombreux italianismes sur ce verbe, visiblement peu connu.

Oppressée par ... la fatigue : là aussi, attention aux italianismes. Il convient de traduire *fatica* par *effort*.

Posti a sedere : la traduction *places pour s'asseoir* est maladroite.

(4)

Al quale ... aveva fatto balzare il cuore : on ne peut pas reprendre littéralement le texte italien.

Fra poche ore sarebbe arrivato : il s'agit d'un futur dans le passé et il convient donc de traduire le verbe par un conditionnel présent.

Con la sua voce rauca e col fiato corto : cf. *supra* (1) *con un fagotto a un braccio*.

Ma un nuovo discorso di lei : la traduction littérale ne convient pas en français.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

(5)

Pas de remarques particulières sur cette section. On remarque néanmoins dans un certain nombre des copies un contresens sur *la sua povera signora*, traduit par **sa pauvre dame*. Une bonne relecture aurait permis de relever l'incongruité de cette traduction.

(6)

Sebbene fossero tante le cose che... : il était également possible de traduire *bien qu'elles fussent nombreuses, les choses qu'il aurait voulu savoir / bien qu'il y ait beaucoup de choses qu'il...*

Cécile Terreaux Scotto (professeure des universités, Université Grenoble-Alpes)
et Stefano Corno (agrégé d'italien, académie de Lyon).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

L'ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

**Rappel du cadre réglementaire
(Extrait des annexes de l'arrêté du 25 janvier 2021)**

2° Épreuve écrite disciplinaire appliquée.

L'épreuve place le candidat en situation de choisir des documents, d'en produire une analyse critique, puis de construire une séquence d'enseignement à partir du sujet remis par le jury. Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement permettant la structuration des apprentissages à un niveau visé et au regard des instructions officielles. L'épreuve, rédigée en langue française, prend appui sur des supports de natures différentes (texte, document audio présenté sous forme de script, iconographie, extrait de manuel, etc.) en lien avec le thème ou l'axe proposé au candidat et susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'une séquence pédagogique au niveau ou dans les conditions d'enseignement indiqués par le sujet. Ces supports peuvent être accompagnés de documents annexes destinés à en faciliter la mise en perspective. Parmi ces supports, le candidat opère des choix. Sur la base de l'étude et de la mise en relation des documents qu'il sélectionne, il conçoit et présente la séquence pédagogique qu'il envisage. Il mentionne ses objectifs (linguistiques, communicationnels, culturels, éducatifs, etc.) et les moyens et stratégies qu'il compte mettre en œuvre pour les atteindre en fonction de la classe.

Les textes en langue étrangère qui figurent parmi les supports proposés à la réflexion du candidat comportent une sélection de faits de langue, signalés par un soulignement. Le candidat décrit, analyse et explicite en français, selon les indications mentionnées par le sujet, un ou des faits de langue dans la perspective du travail en classe lors de cette séquence pédagogique.

Durée : six heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Éléments statistiques :

171 copies.

80 copies au-dessus de 10/20.

L'épreuve disciplinaire a été notée de 0,5 à 19,5/20.

47 copies éliminées (en dessous de 5/20 ou égales à 5/20).

19 copies au-dessus de 15/20.

Moyenne des candidats présents : 8,39/20.

REMARQUES DE LA COMMISSION

Le jury constate que la majorité de candidats est préparée et connaît les enjeux de l'épreuve disciplinaire appliquée.

Les copies éliminées sont toujours des copies inachevées, hors sujets ou ne traitant que très partiellement l'ensemble du sujet. Certaines copies sales voire illisibles (ratures, traits ou tableaux tracés sans règle, mots indéchiffrables) ont été écartées. La qualité formelle de la copie reste un indicateur de la capacité du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant qui devra gérer un tableau, des documents d'accompagnement et ne commettre aucune faute d'orthographe ni de syntaxe dans sa communication institutionnelle et professionnelle.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

De même la qualité et la précision de la langue française (par exemple un poème n'est pas forcément un sonnet), la pertinence et l'utilisation à bon escient des termes de didactique attestent des capacités du futur enseignant à concevoir et conduire des apprentissages de manière crédible et efficace.

Enfin, seule une culture générale solide et requise à bon escient permet aux candidats de percevoir et d'explicitier les liens entre les différents documents, de les mettre en résonnance avec l'axe du programme et le niveau de classe proposés dans le corpus, et l'exploitation qu'ils choisissent d'en faire.

Les futurs candidats sont invités à se référer aux remarques générales, aux attendus et aux conseils relatifs à chaque partie de l'épreuve, déjà présentés dans le précédent rapport de jury 2022.

Le jury rappelle que cette épreuve écrite ne comporte pas de programme et que le sujet peut porter sur n'importe quel thème ou axe du secondaire.

Le jury attire enfin l'attention des candidats sur un certain nombre de maladresses de forme ou de fonds, d'approximations dans l'analyse ou la justification des choix opérés.

Il rappelle que tous les mots relatifs à la didactique des langues peuvent être donnés en français et que seules les consignes des tâches ou les exemples doivent être donnés en langue italienne.

Sans être exhaustif, le contenu de chaque séance doit être esquissé et rédigé pour souligner la progressivité et la complémentarité des apprentissages d'un cours à l'autre.

Enfin pour des raisons pratiques évidentes, les documents audio ou vidéo sont présentés dans le sujet sous forme de script mais doivent être traités en tant que supports visant la compréhension de l'oral et non celle de l'écrit.

Lors de la session 2023, le jury a déploré les maladresses suivantes :

- L'absence d'introduction significative.
- Le regroupement de supports non pertinent ou non justifié.
- L'absence de problématisation et de contextualisation.
- La déconnexion entre la problématique annoncée en introduction et la proposition didactique et/ou la tâche ensuite développée.
- Le manque de progressivité d'un support à l'autre, de lien entre la tâche intermédiaire et la tâche finale.
- La confusion des termes de didactique inappropriés ou de la notion de compétence.
- Le choix de modalités et de formes de travail (classe inversée, îlot, binôme, médiation) sans aucune contextualisation ni justification par rapport aux supports retenus ou aux objectifs visés.
- L'uniformisation des stratégies d'accès au sens sans distinction de l'implicite.
- La prise en compte insuffisante de la réalité de la classe ou de l'élève (capacités selon les niveaux visés, prérequis, ...).

Pour la deuxième partie de l'épreuve relative aux faits de langue, ceux-ci doivent tous être traités même s'ils relèvent de documents par la suite non retenus par le candidat pour élaborer sa séquence.

Le jury n'attend pas un cours exhaustif de grammaire mais une explication appropriée à une classe, en des termes précis et rigoureux, en lien avec un objectif communicationnel précis. Une approche contrastive n'est pas à négliger.

A ce titre, le jury recommande la lecture des ouvrages suivants :

Ouvrages généraux

- *Grammaire du français*, Delphine Denis et Anne Sancier-Chateau, Paris Le Livre de Poche, 1997.
- *Grammaire méthodique du français*, Jean-Christophe Riegel, Martin Pellat, René Rioul, Paris PUF, 2009.
- *Les questions de langue de l'Académie française* (<http://www.academie-francaise.fr/questions-de-langue>), comportant notamment les rubriques « Terminologie et néologie » et « Dire, ne pas dire ».



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conjugaisons

- *Bescherelle, La conjugaison pour tous*, Paris Hatier, 2012.
- *L'accord du participe passé. Règles, exercices et corrigés*, Maurice Grevisse, De Boeck supérieur, Louvain-la-Neuve, 2016 (8^e édition).

Orthographe grammaticale

- *Le français correct : guide pratique des difficultés*, Maurice Grevisse, Duculot, Gembloux (Belgique), 2009 (6^e édition).
- *Pièges et difficultés de la langue française*, Jean Girodet, Paris Bordas, 2008.
- *Cours supérieur d'orthographe, BLED*, Édouard et Odette Bled, Paris Classiques Hachette, 1954.
- « Projet Voltaire » (<https://www.projet-voltaire.fr/>), auquel certaines universités sont abonnées.

Ponctuation

- *Un point c'est tout ! La ponctuation efficace*, Jean-Pierre Colignon, Paris, Victoires édition, 4^e édition (2011).

Le lexique : sens, registres et impropriétés

- *Les faux amis aux aguets. Dizionario di false analogie e ambigue affinità tra francese e italiano*, Raoul Boch con la collaborazione di Carla Salvioni, Bologna, Zanichelli, 1988.
- *Dictionnaire des synonymes*, Henri Bénac, Paris, Hachette, 1994.
- *Dictionnaire analogique*, Georges Niobey (dir.), Paris, Larousse, 2007 [1980].

Grammaire italienne

- *Les clés de l'italien moderne*, M-L. Cassagne, Ellipses, 2010.
- *La nuova grammatica della lingua italiana*, M. Dardano, P. Trifone, Zanichelli, 2007.
- Cardinaletti A., *Grande Grammatica di Consultazione*, L. Renzi, G. Salvi, Il Mulino, 2001.
- *Le Garzantine*, L. Serianni, Torino, Garzanti, 2000.
- *Grammatica storica dell'italiano*, volume II: *Morfosintassi*, P. Tekavcic, Bologna, Il Mulino, 1972.

Sitographie

- <https://eduscol.education.fr/cid153085/grammaire-francais.html>: *Grammaire du français (terminologie grammaticale)*, élaborée par Philippe Monneret, professeur de linguistique à la Faculté de Lettres de Sorbonne-Université, et Fabrice Poli, inspecteur général de l'éducation nationale, du sport et de la recherche. La *Terminologie grammaticale* constitue une somme qui peut être utilisée à tous les niveaux de classe.

Isabelle Dechavanne (Inspectrice d'italien des académies d'Aix Marseille et de Montpellier, IA-IPR).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROPOSITION DE CORRIGÉ

La proposition de corrigé qui suit n'est qu'une séquence possible parmi d'autres. Le jury a d'ailleurs relevé dans les copies diverses problématiques répondant au corpus et exploitables en classe de Seconde dont :

- Comment le sport a-t-il façonné la société italienne et en quoi est-il à la fois un révélateur des avancées sociales et un pilier du vivre ensemble ?
- Dans quelle mesure le citoyen italien et européen peut-il construire une société inclusive à travers les sports et les valeurs dont ils sont porteurs ?
- De quelle manière le sport peut-il être vecteur et miroir d'une société en constante évolution, ouverte au progrès et à l'inclusion ?

Proposition du jury

Le sport – dont l'étymologie remonte à l'ancien français *desport* indiquant *l'amusement, le divertissement* – joue un rôle structurant dans notre société tant dans ses pratiques individuelles et collectives que par l'organisation d'événements sportifs, d'une dimension simplement locale jusqu'à un rayonnement international. Aujourd'hui, l'ampleur des sujets soulevés par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris à l'été 2024 illustre bien l'importance des enjeux sociétaux et politiques qu'un tel événement suscite désormais et dont l'ensemble documentaire se fait l'écho, transcendant l'idée d'une simple activité physique à laquelle l'étymologie semblait dans un premier temps circonscrire les activités sportives.

Notre corpus se compose de plusieurs groupements de documents possibles.

Un premier chemin de lecture concerne l'exaltation de la performance sportive, bien illustrée par les deux documents iconographiques (doc. 3 et 5) et le texte de Curzio Malaparte (doc. 2).

Le document 3 est un très rare exemple de fresque de la *Magna Grecia* datant du V^e siècle avant J.- C., découverte dans une nécropole de Paestum. Un jeune homme nu est représenté en l'air alors qu'il plonge dans l'eau. La structure à gauche rappelle un trampoline, l'harmonie du geste et les qualités athlétiques confèrent l'allure d'un plongeur. La grâce éphébique du corps, en dialogue avec les deux arbres, le fond blanc qui contribue à mettre en valeur le mouvement et la mer agitée expriment la puissance visuelle de cette œuvre. Il s'agit d'une représentation iconographique liée au contexte d'une époque où l'importance de la beauté n'était pas seulement un élément esthétique, mais aussi une qualité sociale, spirituelle et éthique : un corps sain et fort était un instrument de l'humanité, un élan vers l'excellence morale. Cette fresque renvoie au sens métaphysique de sa fonction funéraire – le corps est en fait l'âme – et symbolise un état de transition entre le monde des vivants et l'au-delà.

Le document 5 est une peinture de Carlo Carrà. Le peintre rend hommage à l'équipe italienne de football qui avait gagné la controversée Coupe du monde en 1934. Il dépeint l'action dans la surface de réparation, au moment où le ballon atterrit près du but ; les attaquants, sautant pour diriger le ballon vers le but adverse, et le gardien, essayant de les battre à temps. La performance physique, accentuée par la tension des visages, les gestes tendus et l'explosion de la vitalité des couleurs, est ici saisie à son acmé. C'est le moment décisif qui peut changer le cours du match et on imagine que les protagonistes du tableau, figés dans l'effort, seront bientôt envahis par la joie ou la déception selon l'issue de l'action. Le tableau de Carrà illustre aussi la fascination de son époque pour les sports modernes comme le football qui était de plus en plus populaire en Italie.

Bien que ces deux œuvres appartiennent à des époques, des styles et des médiums différents, il est possible d'établir des similitudes et des complémentarités entre elles sur la base du thème commun de la représentation de l'activité physique dans l'art. Ces deux supports pourraient être appropriés pour introduire le sujet d'une séquence à travers une activité d'expression orale visant la description physique et l'emploi du vocabulaire spécifique de la natation et du football tout en entraînant les élèves à la description d'une œuvre d'art picturale.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le dernier document du premier volet (doc. 2) est un extrait tiré de l'œuvre littéraire de Curzio Malaparte, présentant les deux géants du cyclisme italien, Coppi et Bartali. Ce sport était la passion des Italiens, en particulier dans les années 1940 et 1950, et les prouesses de ces deux athlètes suscitaient d'intenses émotions, jusqu'au clivage de la société italienne, souvent encline à se polariser. Dans le texte, l'auteur considère les deux cyclistes comme les héros d'une épopée moderne, en mesure de s'élever comme archétype de l'homme de l'époque.

Le deuxième regroupement (documents 1, 4 et 7) que nous pouvons déterminer est axé sur le football et la présentation du sport comme métaphore de la vie, permettant d'apprendre à accomplir ses désirs avec ténacité, loyauté, engagement, sacrifice, à réagir aux défaites, qui sont autant de valeurs universelles, fondamentales dans la formation de la jeunesse.

Le document 1 est le texte d'une chanson de Francesco De Gregori, un classique de la musique italienne avec plusieurs plans de lecture. Le *cantautore* parle de football, certes, mais on peut y voir le reflet d'une allégorie de l'existence. Dans la vie, comme dans le football, on lutte, on connaît la souffrance de l'effort, la désolation de la défaite ou la joie de satisfaction, l'exaltation de la victoire. L'éthique, la rectitude morale, indiquent la route dans les choix d'existence. A ces valeurs s'ajoutent l'impondérabilité du hasard et l'action déterminante, celle qui change le cours des choses ou qui peut être ratée même chez les meilleurs.

Le deuxième plan de lecture est strictement politique avec la métaphore de l'engagement militant. « La leva calcistica della classe '68 » fait allusion à la génération de 1968, à ces jeunes qui ont essayé de changer le monde. D'ailleurs la chanson est reprise dans *Titanic* en 1982, quand les idéaux que prônait ce mouvement semblent éculés. Dans les paroles de la chanson telles que « coraggio », « altruismo », « fantasia », nous pouvons retrouver les slogans du mouvement de 68. Ces jeunes qui revendiquaient des idéaux de liberté et de justice sociale ont perdu leur match. Mais l'espoir reste : le garçon de 12 ans changera peut-être le monde (« anche se ha le spalle strette »). Ce document permet de travailler les stratégies de la compréhension, à l'oral et à l'écrit, en proposant des activités de repérage favorisant la reconstitution de l'histoire et l'accès au sens.

Le document 4 est une poésie d'Umberto Saba qui semble être la suite en vers de la scène du tableau de Carlo Carrà : le gardien retombe par terre après la tentative vaine de défendre son but. Des sentiments contrastés s'enchaînent : dans la première strophe le gardien est envahi par les sentiments de défaite, de honte et pourtant il y a quelque chose d'héroïque chez ce vaincu et son compagnon qui le console. En antithèse, les strophes suivantes évoquent l'émotion positive d'exaltation des supporters et du gardien de l'autre équipe. Le langage est concret et évocateur d'émotions, ce qui permet de créer une image forte et visuelle de l'action. Le terrain de football est l'allégorie de la vie et le poète fait allusion aux sentiments des êtres humains face aux défis de la vie.

Le document 7 est un extrait d'une biographie de Pasolini, écrite par un journaliste sportif. Ces lignes nous offrent le portrait d'un Pasolini qui se ressource dans le sport : l'intellectuel engagé et le garçon qui joue au foot dans la rue sont les deux aspects complémentaires de sa personnalité que nous retrouvons d'ailleurs dans son œuvre et dans son idéologie. Le sport est enfin présenté comme un refuge contre les aspérités de la vie. Ce document se prête à une activité de compréhension de l'écrit, focalisée par exemple sur le repérage de l'attitude de Pasolini dans le sport.

L'association des documents 1 et 7 offre une réflexion sur le rôle du football et en général du sport dans la société italienne, en mettant d'ailleurs l'accent sur leur aspect populaire. La première strophe de la chanson « Sole sul tetto dei palazzi in costruzione, sole che batte sul campo di pallone, e terra e polvere che tira vento e poi magari piove » pose un décor fortement cinématographique, qui nous mène dans cette banlieue romaine des années 1960, cadre et en même temps protagoniste du cinéma de Pasolini. En outre, sur un plan plus intime, on peut rapprocher Pasolini du petit Nino de la chanson de De Gregori. Nino a grandi, la complexité de l'existence a pris le pas sur les illusions du jeune garçon, mais sur le terrain de foot la performance et l'amour pour le jeu prennent le dessus.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enfin, le troisième regroupement possible réunit les documents 6, 8, 9, 10 et 10 bis. Il va au-delà de l'évocation d'une performance athlétique et de l'apport strictement individuel de la pratique sportive. En effet, il questionne les possibilités d'inclusion par le sport, vecteur de cohésion sociale et d'acceptation de l'altérité. L'interview donnée par l'escrimeuse Bebe Vio au site suisse *corriereitaliani.ch* (doc. 6) met l'accent sur l'inclusion des athlètes handisport de haut niveau, sans occulter les limites auxquelles sont confrontés les sportifs amateurs porteurs de handicap, en Italie comme ailleurs. Le document, par les thématiques abordées et l'actualité des prochains Jeux Paralympiques de laquelle il rapproche le lecteur, peut faire office d'entrée en matière dans la troisième partie. D'autre part, l'interview abonde de termes étroitement liés aux champs lexicaux du handicap, du rêve, des valeurs contemporaines du sport qui seront amenés à être réemployés lors de la mission finale.

L'article issu du site institutionnel de la région Vénétie (doc. 8) relate la présence, dès la Renaissance dans la cité des doges, de régates dont la participation était réservée aux femmes. L'observation de la toile représentant la régatière Maria Boscola da Marina – dont on peut lire le palmarès – associée au titre du document, peut constituer un point de départ intéressant et inspirer des hypothèses que la lecture et la compréhension de l'article confirmeront ou infirmeront. L'aspiration à la parité – qui se manifeste par une rémunération présentée comme probablement égale entre hommes et femmes – révèle toutefois des limites dans la volonté : en filigrane, l'article dévoile que Vénitiennes et Vénitiens n'avaient pas pour coutume de rivaliser à la rame. En creux, ce texte met en perspective la lenteur du processus d'inclusion des femmes dans la pratique et les compétitions sportives, initié de façon relativement précoce dans certaines sociétés sans être totalement abouti aujourd'hui.

Par sa brièveté et sa nature, le document 9, extrait de reportage issu du canal histoire de la RAI, brise peut-être une forme de monotonie due à la succession de documents écrits ou iconographiques. Étudié à la suite du document 8, il témoigne de la longueur du processus d'inclusion des femmes dans la pratique du sport. En effet, presque cinq cents ans après la première régates et les performances constatées des femmes vénitiennes, on découvre ici l'étonnement devant l'ampleur de la performance sportive de la sprinteuse Ondina Valla. Le retentissement donné par la télévision, dans un entre-deux-guerres où sa présence demeurait tout à fait exceptionnelle dans les foyers, est à relativiser mais revêt une dimension particulière en donnant à voir une image de la femme en contradiction avec les aspirations de l'idéologie fasciste qui la cantonnait à son rôle maternel, liée physiquement au foyer familial et circonscrite à des tâches ménagères (on pense inévitablement ici à Antonietta, mère de famille étouffée par ses obligations familiales incarnée par Sophia Loren dans *Una giornata particolare* de Scola). Ce document court, accessible linguistiquement et culturellement – l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste figurant au programme d'histoire du Diplôme National du Brevet – peut constituer une transition idéale avec les documents 10 et 10 bis relatifs à l'équipe multi-ethnique des *Tre Rose*.

Ces documents sont intimement liés : le premier illustre l'esprit d'équipe et l'intégration réussie par le sport à travers l'exemple de la première équipe piémontaise de rugby composée de joueurs de nationalités différentes (plus de 12), créée dans un but social avant d'être inscrite en championnat. Le second présente son blason. L'étude du document vidéo offre une diversification des supports appréciable. La multiplication des voix, celle d'un probable dirigeant qui présente le club à la façon d'une voix off, à laquelle succèdent les déclarations de deux rugbymen de l'équipe, facilite la compréhension en structurant le reportage. Les erreurs de nature syntaxique du premier interviewé ne font pas obstacle, en soi, à la compréhension, même s'il sera souhaitable de dissiper tout doute soulevé par les élèves. Enfin, le document est vecteur de valeurs de solidarité, d'acceptation, de tolérance et donne à voir une partie de la réalité de la société italienne, loin des stéréotypes, parfois encore véhiculés, d'un pays sans mixité ethnique. Le document 10 bis donne de la profondeur à l'extrait du reportage en interrogeant l'implicite de la correspondance entre le blason – les trois roses, symbole de l'amour du prochain mais aussi fleurs épineuses – et les valeurs de cette communauté sportive. Il est prétexte à une analyse à la fois accessible et fine du nom du club, de la symbolique des fleurs, des formes et des couleurs qui font écho aux valeurs de cette communauté sportive.

A la lumière de cette analyse, l'ensemble du corpus questionne notre rapport individuel et collectif à l'activité sportive. Il exalte d'une part la performance physique, puis son apport psychologique : le sport comme leçon de vie selon le précepte synthétisé dans la maxime latine *mens sana in corpore sano*. Enfin, il interroge ce qu'il est susceptible d'apporter à la société comme vecteur du vivre ensemble, instrument de promotion des



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

valeurs inclusives, de parité et de tolérance. Notre proposition de séquence pédagogique posera donc la question de la pratique du sport comme vecteur d'épanouissement non seulement individuel mais aussi collectif, sociétal, en cohérence avec l'axe *Sport et société* du programme de la classe de Seconde. Nous proposons une exploitation pédagogique des documents dans une séquence articulée en 8 séances et, à la lumière de notre analyse, nous décidons de retenir les documents 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 10 bis.

Les activités viseront à développer des stratégies de compréhension à l'occasion des entraînements à la réception (à l'oral comme à l'écrit) avec l'objectif dominant d'inciter les élèves à la production orale, qui sera activée dès la première séance et déclinée dans la prise de parole en continu ainsi que dans la pratique du réagir et dialoguer. En effet la tâche finale envisagée pour cette séquence consistera à demander aux élèves de créer le logo de la délégation italienne aux JO paralympiques, de le présenter à un jury constitué de camarades, de souligner ce qu'il symbolise (Expression orale : « Crea un logo per la delegazione italiana ai prossimi Giochi Paralimpici. Lo devi presentare a una commissione – i compagni della classe – spiegandolo e giustificando tutti i suoi significati legati ai valori dello sport »). Cette présentation sera suivie d'une phase d'interaction pour favoriser l'implication du plus grand nombre et permettre aux élèves d'explicitier ou d'approfondir certains points de leur présentation, de justifier leur choix. Le développement de ces compétences communicationnelles dès la première année de lycée s'inscrit dans les objectifs de maîtrise de l'oral qui seront visés et évalués lors du *Grand oral* en fin de cycle terminal.

Voici la proposition de déroulement de la séquence envisagée :

Séance 1

Après avoir dévoilé le thème et la problématique de la séquence, l'entrée se fera par la découverte de deux documents iconographiques : *Tomba del tuffatore* et *Partita di calcio*. Les élèves seront invités à présenter la *carta d'identità* des œuvres sur la base de leurs légendes : « *si tratta di un'opera pittorica, la tecnica è l'affresco / l'olio su tela, l'autore è / l'opera è conservata nel museo / la data è...* ». Il s'agit de phrases simples normalement acquises en fin de collège.

Ensuite, les élèves seront amenés à décrire les images en réactivant les expressions (« *si vede/si vedono* ») et en les structurant avec le lexique propre à l'analyse d'une image (« *in primo piano / in secondo piano, in alto / in basso* »). Cette entrée progressive dans la thématique permettra aussi de réactiver des prérequis lexicaux tels que « *lo sport, l'attività sportiva, il nuoto, il tuffo, il calcio, i giocatori* », de relever couleurs, formes et gestes pour souligner la représentation de l'espace dans une surface bidimensionnelle. La comparaison entre les deux œuvres et le repérage des points communs et des différences, sera l'occasion pour les élèves de structurer leurs prises de parole avec les connecteurs logiques « *mentre, invece* ».

Un dernier volet de l'analyse visera à émettre des hypothèses simples sur les sentiments ressentis par les protagonistes des œuvres et l'exaltation de la performance athlétique dans les époques auxquelles les œuvres appartiennent.

Deux élèves pourront jouer les critiques d'art en reprenant l'essentiel des échanges du cours dans une prise de parole en continu qui sera la base de la trace écrite notée par l'enseignant au tableau. A la maison les élèves devront s'entraîner à présenter les œuvres oralement.

Séance 2

La deuxième séance, ayant comme objet d'étude la chanson *La leva calcistica della classe '68*, vise à aborder le deuxième aspect de la problématique – le sport comme école de vie – et à entraîner les élèves aux compétences de communication.

Une fois le titre de la chanson écrit au tableau, on distribuera une fiche pour guider les élèves dans leur compréhension et l'analyse du sens en deux temps distincts (compréhension de l'oral puis de l'écrit). Le parcours d'écoute aura comme objectif le repérage des informations principales sur le protagoniste et le lexique spécifique du football « *campo* », « *pallone* », « *calcio di rigore* », « *area* », « *portiere* », « *allenatore* », « *la maglia numero sette* ».

Suite à la mise en commun de ces éléments, la distribution du texte de la chanson favorisera, à l'aide de consignes de repérage, une analyse des sentiments, des enjeux de l'épreuve de Nino, des qualités nécessaires du joueur et de la manière dont ces éléments peuvent être transposés dans d'autres



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

circonstances de la vie de chacun. Sur la fiche on pourrait ajouter la photo du slogan de 68 « *La fantasia al potere* » pour ouvrir la perspective du sport comme métaphore d'une attitude de l'individu vis-à-vis de la société.

En termes de compétence linguistique, nous terminerons la séance avec le rebrassage de l'adjectif démonstratif présent dans le texte de la chanson.

Séance 3

Nous avons choisi l'extrait de Valerio Piccioni, *Quando giocava Pasolini*, comme support de la troisième séance. Une brève introduction au personnage et à l'œuvre de Pasolini sera souhaitable pour mieux comprendre le texte et l'ancrer dans sa valeur culturelle.

En binôme, les élèves devront accéder progressivement au sens du texte tout d'abord en repérant le lexique du sport puis en faisant une comparaison entre les sentiments et l'attitude du personnage dans l'action sportive et hors du « *campo di calcio* ». Enfin, ils pourront faire un parallèle avec la chanson pour créer une sorte de manifeste des valeurs du sport issues des deux documents.

Le point linguistique particulièrement complexe (et pas toujours abordé au collège) de l'enclise du pronom personnel fera l'objet d'une activité spécifique.

La consigne pour une tâche intermédiaire axée sur la compétence « réagir et dialoguer » sera donnée et expliquée à la fin du cours : « L'importante è partecipare: immagina il dialogo tra un allenatore e un atleta alla vigilia di un'importante competizione. Porta un oggetto scenografico in relazione con lo sport scelto o con l'occasione ».

Séance 4

Cette séance sera dédiée au passage des élèves à l'oral (c'est-à-dire la tâche intermédiaire annoncée en fin de séance 3, comme activité d'interaction orale). Les critères pris en compte pour l'évaluation seront le réemploi des expressions et du lexique travaillés en cours, notamment le vocabulaire de la performance sportive, des émotions, des valeurs du sport, etc. ainsi que l'utilisation de l'adjectif démonstratif.

Bien sûr la posture, le débit, la prononciation seront également observés. Les camarades auditeurs seront invités à noter les points forts de chaque passage (notamment : être capable de présenter, de décrire, d'explicitier, de reformuler, de répondre à des questions simples ...) pour prendre conscience de leurs capacités et des attendus du niveau A2 à consolider.

Séance 5

La séance 5 servira à enrichir la problématique en introduisant la notion d'inclusion : l'accent sera mis sur la compréhension de l'écrit à travers l'étude de l'interview de l'escrimeuse Bebe Vio et de l'article sur la régatière Marina Boscola da Marina. La restitution, quant à elle, incitera à rendre oralement compte de la compréhension du document, exerçant à la prise de parole en continu dans l'optique de la tâche finale proposée.

La classe sera divisée en deux groupes, selon le principe du travail en binômes ou en îlots, afin de valoriser l'entraide et la solidarité en cohérence avec les valeurs promues au cours de la séquence, chaque moitié se focalisant sur un seul des deux supports.

Pour l'étude de l'interview, il semble propice de partir d'une approche lexicale du texte par le biais d'une lecture silencieuse dont l'objectif est d'explorer et d'approfondir le champ lexical du handicap (« *atleti paralimpici, disabile, disabilità, debolezze / forza, carrozzina, protesi, inclusione...*») indispensable à la bonne compréhension du document.

La lecture se concentrera ensuite sur l'explicite, en suggérant de remplir :

- * la carte d'identité de l'escrimeuse (*Rileva nome, soprannome, nazionalità, professione...*),
- * sa licence de sport (*la sua disciplina, il suo palmares, le gare a cui ha partecipato da sportiva...*),
- * la vision du sport dont elle se fait l'ambassadrice (*spiega le diverse possibilità e opportunità che offre lo sport secondo Bebe Vio*).

Dans l'optique de différencier les approches, il est possible de projeter au tableau des photos de personnalités parmi lesquelles celles de Bebe Vio et de demander aux élèves les plus autonomes dans cette activité langagière laquelle de ces personnalités correspond à l'individu interviewé dans l'article, en justifiant leur réponse par des éléments tirés du texte.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Afin de faciliter l'entrée dans le document 8, il paraît opportun d'aborder dans un premier temps le portrait de Marina Boscola da Marina, en veillant à conserver le titre et le cartel qui apportent un éclairage et des éléments de contexte importants. Il s'agira de formuler des hypothèses quant à la personne, le motif pour lequel elle fait l'objet d'un article de la région Vénétie – en employant des amorces telles que « *forse questa donna / può darsi che* » –, tout en attirant l'attention des élèves sur le contexte et la date. La lecture de l'article viendra ensuite confirmer la validité de certaines hypothèses. L'élucidation lexicale par le relevé des champs sémantiques des mondes de la voile (« *batello, bandiera, regata, regatante...*») et de la compétition sportive (« *vittoria, gara, competizioni, campionesse...*») simplifiera la première lecture du document. On pourra alors demander à la classe de remplir la carte d'identité de la protagoniste (« *nome, cognome, città di residenza...*») avant de s'intéresser à la raison pour laquelle son histoire fait l'objet d'un portrait et d'un article sur un site institutionnel.

En guise de restitution, on demandera à un ou deux groupes de proposer une synthèse du document au reste de la classe en commençant par une phrase d'accroche (par exemple : *Adesso vi raccontiamo una storia incredibile / questa è la storia di una ragazza che merita di essere conosciuta...*) pour capter l'attention de l'auditoire.

On portera une attention particulière à la prise de parole en autonomie ou en semi-autonomie, de même qu'aux stratégies mises en place pour rendre le document accessible à l'auditoire (utilisation de documents iconographiques, courte boîte lexicale proposée en préambule...).

En conclusion, l'analyse croisée des documents mettra l'accent sur la longueur du processus d'inclusion des femmes dans la pratique sportive. Un questionnement ouvert de la classe sur les autres formes d'inclusion rendues possibles par le sport favorisera l'entrée dans la sixième séance.

Séance 6

La séance fera principalement appel aux capacités d'écoute des élèves (compréhension de l'oral). La première écoute du reportage (doc. 10) s'attachera à recueillir des informations sur :

- le sport en question,
- l'équipe et ses spécificités (*Presenta la squadra indicando le sue particolarità...*),
- les deux joueurs interviewés (*Presenta i giocatori intervistati*), et leur vision de ce sport.

Les consignes, relativement ouvertes, doivent permettre à chacun, de l'élève en retrait à son camarade plus avancé, d'apporter sa pierre à l'édifice.

La deuxième, et éventuellement la troisième écoute, offriront l'opportunité d'évoquer les valeurs implicites promues par le club, en mettant l'accent sur l'inclusion par la pratique d'un sport arrivé relativement récemment en Italie et peu pratiqué dans les pays cités, à l'exception peut-être de l'Argentine.

L'étude du blason du club (doc. 10 bis) représente quant à elle un réel enjeu, dans la mesure où elle prépare à la réalisation de la tâche finale. Les élèves seront invités à présenter le document en formulant des hypothèses sur les différentes symboliques et en justifiant leur réponse, à l'aide au minimum des connecteurs logiques (*ma, perché...*) connus dès le collège, enrichis de mots de liaison étudiés au cours de l'année dans l'optique de consolider le niveau A2. Une "boîte lexicale" destinée à apporter une aide avec des mots utiles pour l'élève (par exemple : *lo stemma, il cerchio, la spina, promuovere...*) favorisera le travail en autonomie et la prise de parole.

Séance 7

En phase de réactivation et pour rebrasser l'ensemble des acquis linguistiques de la séquence, les élèves pourront découvrir d'autres blasons, maillots d'équipes de club ou de sélection nationales célèbres et s'entraîner à les décrire en y associant un symbole ou une valeur.

Ce travail offrira aux élèves l'opportunité de réinvestir champs lexicaux et faits de langue étudiés lors de la séquence (adjectifs démonstratifs au moment de décrire le blason, pronoms personnels compléments d'objet pour éviter les répétitions et avoir une langue plus fluide, connecteurs logiques) et de tester leurs capacités d'expression orale en continu.

La séance sera ensuite consacrée à la préparation de la tâche finale pour expliciter la consigne et les attendus, former les binômes, leur laisser le temps de réfléchir au blason qu'ils veulent présenter et aux valeurs qu'ils veulent exprimer, à organiser le travail. Pour la création du blason, une totale liberté de support sera



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

laissée aux élèves afin de les laisser s'approprier au mieux leur création, de valoriser la créativité ou les talents manuels de certains, leur connaissance ou maîtrise des TICE, d'organiser un travail collectif, de coopérer, mettant ainsi en pratique les valeurs évoquées en troisième partie.

Séance 8 Evaluation

Cette dernière séance sera consacrée à l'évaluation de la tâche finale et au passage des binômes devant la classe. La présentation aura lieu devant un jury d'élèves invités à poser des questions au terme de la prise de parole de leurs camarades et éventuellement leur faire expliciter certains points. L'originalité du blason et la prise de risque pourront être valorisées.

Remarque : Cette tâche finale ne saurait éluder la nécessité d'une évaluation au fil de la séquence des connaissances linguistiques et culturelles. Une évaluation de la compréhension de l'écrit, qui prédomine ici sur la compréhension de l'oral, serait également pertinente, sous forme par exemple d'un corpus documentaire dont le texte sur Ondina Valla – écarté plus tôt – pourrait faire partie.

Faits de langue dans les documents 1, 2, 6, 7 et 10

1/ « questi particolari / quegli eroi / questo brano ».

Le premier fait de langue concerne les adjectifs démonstratifs. Ici nous avons l'adjectif « questo », au masculin singulier et au masculin pluriel, et l'adjectif « quello » au masculin pluriel (« quegli »). Si « questo » se comporte comme tout autre adjectif qui s'accorde en genre et en nombre (seule la voyelle finale change : *questa, quest'* + mot qui commence par une voyelle au féminin, *questi, queste*), en revanche l'adjectif « quello » se comporte comme l'article défini « il ». En fonction de la première lettre du mot qu'il précède le démonstratif donnera les formes : *quel* ou *quella* + consonne, *quell'* + voyelle, *quello* + /s/ impur ou z au singulier. Au pluriel il donnera *quei* devant une consonne au masculin, *quegli* devant une voyelle (il s'agit du cas présenté dans « quegli eroi ») ou un /s/ impur au masculin, *quelle* devant une consonne et une voyelle au féminin.

Tout d'abord, il apparaît indispensable, dans une perspective d'enseignement, d'évoquer les correspondances de ces deux adjectifs dans la langue française, où pourrait survenir la confusion possible des homophones avec les adjectifs possessifs (*ce / se, ces / ses...*).

Il convient par la suite de distinguer les formes italiennes *questo/questi*, qui dénotent une proximité spatiale ou temporelle (on peut proposer comme équivalent français « celui-ci », pour faire comprendre la différence entre les deux langues), contrairement à *quello/quegli* qui indiquent un éloignement (équivalent de « celui-là »), et dans certains cas une prise de distance intellectuelle. En classe, une liste des adjectifs démonstratifs, qu'on proposera par exemple sous forme de tableau classé par genre et nombre, devra être établie et décryptée, en mettant notamment en exergue l'élision de la forme *quest'* devant un nom féminin singulier dont l'initiale est une voyelle ; l'analogie avec l'article indéfini *un'* (+ voyelle au féminin) facilitera l'apprentissage.

A des fins mnémotechniques, on attirera l'attention des élèves sur le fait que la formation des dérivés de l'adjectif démonstratif *quello* obéit aux mêmes règles qui régissent la déclinaison de l'article défini ou contracté (*quegli eroi / gli eroi / degli eroi*).

2/ « mescolandomi / piazzarmi / scaldandosi / vederlo / essendoci / giocare »

Les exemples recensés dans cette liste sont l'occasion d'étudier l'enclise des pronoms personnels réfléchis (-mi et -si, avec les verbes pronominaux *mescolarsi, piazzarsi* et *scaldarsi*) et complément d'objet direct (-lo), ainsi que de l'adverbe de lieu (-ci).

L'enclise consiste à greffer le pronom ou l'adverbe au verbe à l'infinitif (*piazzarmi, vederlo, giocare*) ou au gérondif (*mescolandomi, scaldandosi, essendoci*) pour obtenir un seul mot, contrairement à l'usage du français qui les place en amont. On notera l'exception consentie dans le cas du pronom *loro* qui reste détaché du



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

verbe. L'enclise se fait aussi avec l'impératif (par exemple : *vedilo*) et le participe passé (par exemple dans une proposition participiale), deux cas qui ne sont pas concernés par le fait de langue demandé.

L'enclise entraîne une modification orthographique de l'infinitif par élision de la voyelle finale : *piazzar(e)+mi*, *veder(e)+lo*, *giocar(e)+lo*.

De facto, il est question d'un fait de langue qui nécessite un certain nombre voire un nombre certain de prérequis grammaticaux pour ne pas mettre en difficulté une partie des élèves.

En premier lieu, il semble nécessaire de rappeler, en préambule et afin d'assurer la bonne compréhension du fait de langue :

- la définition et la fonction d'un pronom personnel (complément d'objet, réfléchi) notamment par l'explication du suffixe *pro* signifiant *à la place de, en lieu de* : le pronom sert à remplacer un nom, commun ou propre. On gagnera à étayer cette introduction d'exemples en langue française et à questionner les élèves sur l'utilité de leur emploi dans la langue quotidienne, notamment pour éviter les répétitions inutiles et passer d'une langue enfantine à une maîtrise de la langue plus adulte.
- la distinction entre compléments d'objet direct et indirect, afin de rappeler la valeur de *-lo* dans *vederlo* et *giocarlo*.

D'autre part, il paraît important de souligner la nécessité d'avoir réactivé, lors d'une séquence antérieure, la formation du gérondif et son emploi, en le comparant, dans une approche contrastive et avec les précautions de rigueur, de la forme anglaise constituée de la base verbale et du suffixe *-ing*.

On pourra, dans une perspective de différenciation :

- (re)découvrir, pour les élèves en retrait, les pronoms personnels réfléchis, compléments d'objet direct / indirect de la langue italienne,
- évoquer, au choix, pour les élèves les plus avancés :
 - * la différence entre *ci* (pronom réfléchi de la première personne du pluriel, *piazziamoci*, par exemple) et l'adverbe *ci* (équivalent français de *y*, présent dans le fait de langue *essendoci*, forme au gérondif de *ci sono*)
 - * les différentes possibilités de positionnement du pronom avec les verbes serviles *dovere*, *volere*, *potere* auxquels s'ajoutent *venire*, *andare*, *sapere*...
 - * l'enclise du pronom opérée en présence du mode impératif
 - * les pronoms groupés.

Mara Flagelli (certifiée d'italien, académie de Versailles)
et Raphaël Labbé (Inspecteur d'italien des académies de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers, IA-IPR).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

ORAL N° 1 : LA LEÇON

**Rappel du cadre réglementaire
Extrait des annexes de l'arrêté du 25 janvier 2021**

1° Épreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat, notamment sa capacité à analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité pour la conception et la mise en œuvre de la séance. L'épreuve prend appui sur un document audio ou vidéo en langue étrangère se rapportant à l'un des thèmes ou axes figurant au programme des classes de collège et de lycée et ne dépassant pas trois minutes. Le candidat peut être conduit à rechercher, pendant le temps de préparation, un ou deux autres documents en lien avec celui proposé dans l'objectif de la conception de la séance, au sein d'un ensemble documentaire mis à sa disposition ou par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un matériel lui permettant d'accéder à internet, selon l'organisation retenue par le jury.

L'épreuve comporte deux parties :

– une première partie en langue étrangère pendant laquelle le candidat restitue, analyse et commente le document audio ou vidéo proposé par le jury, puis il présente le ou les documents qu'il a choisi(s) et explicite ses choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe. Des éléments de contexte portant sur l'exercice du métier, qu'il exploite pendant le temps de préparation, peuvent éventuellement être fournis au candidat. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury.

Durée de la première partie : trente minutes maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quinze minutes maximum).

– une seconde partie en français pendant laquelle le candidat présente au jury les objectifs d'une séance de cours et expose ses propositions de mise en œuvre. Le candidat propose des pistes d'exploitations didactiques et pédagogiques du document audio ou vidéo et, le cas échéant, du ou des documents qu'il a choisis. Il construit sa proposition en fonction de l'intérêt linguistique et culturel que les documents présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie et le niveau visé. Le candidat propose un déroulement cohérent avec des exemples concrets d'activités. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury durant lequel il est amené à justifier et préciser ses choix.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : vingt minutes maximum ; entretien : dix minutes maximum).

Chaque partie compte pour moitié dans la notation. La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de préparation de l'épreuve : trois heures.

Durée totale de l'épreuve : une heure maximum.

Coefficient 5. L'épreuve est notée sur 20². La note 0 est éliminatoire.

² Dans la saisie des notes l'épreuve se décompose en deux parties : première partie en italien et seconde partie en français. Chaque partie est notée sur 10 dans les statistiques.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Éléments statistiques :

Le jury a interrogé 39 candidats en tout (CAPES et CAFEP).

Les notes vont de 3 à 17/20 avec une moyenne de 7,99/20.

Pour la première partie en italien, les notes vont de 1 à 10/10, avec une moyenne de 4,66/10.

Pour la seconde partie en français les notes vont de 0 à 8/10, avec une moyenne de 3,22/10.

Modalités

L'épreuve de leçon prend appui sur un sujet proposé par le jury composé d'un document audio ou audio-visuel de 3 minutes maximum, sous forme de fichier média à visionner sur un écran. Ce document est complété par plusieurs documents textuels, iconographiques, infographiques d'une longueur variable, appartenant à des genres et à des époques différentes de la culture italienne. Ces documents sont considérés comme complémentaires au document audio ou audio-visuel. Ils peuvent être au nombre de 3 ou 4. L'épreuve suppose une préparation de trois heures et un exposé d'une heure en deux parties.

Dans la salle de préparation, le candidat a à sa disposition un dictionnaire italien unilingue, les programmes d'italien du collège et du lycée (Cycle 4, seconde, cycle terminal en tronc commun, première spécialité LLCER et terminale spécialité LLCER) qui comportent des descripteurs du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), le fichier multimédia audio ou vidéo contenu dans le sujet à traiter, ainsi qu'un casque audio.

Dans la salle de passation, le candidat est placé en situation d'enseignement, au bureau du professeur, face au jury. Il dispose d'un ordinateur avec le document audio ou vidéo et les documents complémentaires sur lesquels il a travaillé, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau. Il est libre d'utiliser ou non ce matériel pour commenter des aspects que le support papier ne permet pas de montrer.

Lors de la première partie de l'exposé, en langue italienne, le candidat contextualise, présente, analyse en détail et montre l'intérêt culturel, linguistique, méthodologique et pédagogique du document audio ou vidéo, puis présente tous les documents complémentaires de manière plus synthétique en expliquant leur(s) lien(s) avec le document principal. Il doit définir un thème ou un axe issu des programmes de langues vivantes étrangères qui permettra d'étudier le ou les documents en classe, en justifiant de manière précise son propos. Il doit également justifier sa sélection du ou des documents complémentaires retenus pour le projet de séance qui fera l'objet de la seconde partie.

Durant la première partie, le candidat est invité à mobiliser ses connaissances universitaires (analyse de l'image et du discours, terminologie de l'analyse filmique – si cela est pertinent –, fonction du son par rapport aux images – si cela est pertinent –, contextualisation historique, culturelle, littéraire, esthétique, voire idéologique du support audio ou vidéo et des documents complémentaires). Cet exposé dure 15 minutes maximum, il est suivi d'un entretien de 15 minutes, toujours en italien, durant lequel le candidat est amené à préciser certaines affirmations, à développer des éléments flous ou imprécis et éventuellement à se corriger. Le candidat est également évalué sur sa connaissance de la culture et de la langue italienne. L'entretien est un moment d'échange, pas un second exposé durant lequel le candidat monopoliserait la parole.

Durant la seconde partie, en langue française, le candidat propose une utilisation du document audio ou vidéo dans une séance en classe, durant laquelle un ou plusieurs documents complémentaires – voire aucun – peuvent être utilisés. Il est rappelé que la séance se fonde essentiellement sur le document audio ou vidéo et que le reste des documents du sujet n'est que complémentaire. C'est pourquoi le candidat doit expliquer la sélection qu'il établit entre les documents complémentaires, voire à l'intérieur d'un même document complémentaire qui peut être coupé ou modifié pour des raisons didactiques. Il convient de justifier également la non-sélection d'un document complémentaire. Le candidat explique les objectifs de sa séance, le déroulé des activités proposées et leur mise en œuvre. Il peut, s'il le souhaite, contextualiser sa séance en expliquant



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

brièvement comment elle s'inscrit dans une séquence pédagogique. L'exposé dure 20 minutes, suivies de 10 minutes d'entretien, toujours en langue française.

Remarques sur les oraux de la session 2023

Voici quelques maladresses observées chez certains candidats durant les épreuves de la session 2023 :

Dans la première partie en italien :

- Paraphraser le contenu du document audio ou vidéo au lieu d'en faire une analyse critique et de sonder sa dimension implicite (c'est-à-dire ce qui n'est pas compréhensible immédiatement et demande un effort d'analyse et d'interprétation) et ses ressources stylistiques.
- Ne pas commenter le rapport entre l'image et le discours lorsqu'il est pertinent et fait sens. Toutefois tous les supports ne se prêtent pas nécessairement à une telle analyse technique, par exemple l'interview d'une personne ou le plan fixe sur un discours.
- Ignorer des éléments écrits qui figureraient dans le document audio-visuel (par exemple des didascalies, des sous-titres, des inscriptions, etc.), ainsi que les éléments du paratexte figurant dans le sujet (date, année, source, contexte, etc.).
- Proposer une problématique et un plan – ce qui n'est pas forcément un attendu du jury – sans les développer et sans que la problématique obtienne une réponse à la fin.
- Oublier de présenter les documents complémentaires qui figurent dans le sujet, le plus souvent à cause d'une mauvaise gestion du temps.
- Oublier de définir un thème ou un axe en le justifiant, pour étudier le ou les documents en classe.

Dans la seconde partie en français :

- Proposer une séance qui ne comporte pas une véritable activité de compréhension de l'oral, alors qu'elle doit s'appuyer principalement sur le document audio ou vidéo.
- Négliger le document audio ou vidéo dans la séance au profit d'un ou de plusieurs documents complémentaires qui deviendraient le support principal.
- Ne pas penser à utiliser l'arrêt sur image ou le titre du document vidéo dans le projet de séance, si cela est pertinent, au lieu de proposer d'autres documents.
- Ignorer la didactisation éventuelle du document audio ou vidéo, et du ou des documents complémentaires avant leur exploitation en classe, en évaluant les éléments obstacles et facilitateurs pour la compréhension.
- Proposer d'autres documents complémentaires en ignorant les documents proposés dans le sujet.
- Ne pas tenir compte de la cohérence entre le thème ou l'axe sélectionné et les activités envisagées dans la séance.
- Oublier certains objectifs d'apprentissage, notamment l'objectif grammatical et l'objectif phonologique (même pour une classe de cycle terminal ou de spécialité), en réactivation ou en activation, car l'élève doit continuer l'apprentissage linguistique tout au long de sa scolarité.
- Proposer le traitement d'une activité langagière qui n'est pas en adéquation avec le niveau de langue et la classe retenus (activité trop simple pour un niveau B2 en spécialité ou trop ambitieuse pour une classe de collège).
- Utiliser une terminologie ou des concepts « plaqués » sans être préparé ensuite à les expliciter et à les contextualiser.
- Confondre et utiliser à mauvais escient les mots « questions, consignes, consignes de repérage ».
- Proposer un titre de séance ou un axe sans en tenir compte ensuite dans les objectifs ou les activités développées.
- Réduire tout élément inconnu des élèves – ou tout élément un peu complexe – à la seule notion d'implicite ou bien l'ignorer purement et simplement.

Remarque : le jury avait mis à disposition des candidats, dans la salle de l'épreuve, le document audio ou vidéo. Certains candidats ont utilisé l'ordinateur afin de montrer des images ou des plans du document vidéo



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

durant leur analyse et/ou leur proposition de séance. Cette possibilité ne doit pas déstabiliser le candidat et reste facultative. En effet, montrer une image ou un moment de la séquence vidéo durant l'exposé équivaut à une citation de document dans une épreuve écrite, il faut qu'elle soit pertinente et ne pas être seulement une répétition non commentée de ce qui vient d'être dit. Les candidats sont donc invités à montrer des images ou des plans de la vidéo s'ils ont besoin d'en faire un commentaire précis, non pour illustrer leur propos sans faire une analyse.

Il n'est pas nécessaire de montrer la vidéo ou de faire écouter le document audio au début de l'exposé car le jury les connaît déjà pour les avoir choisis.

En revanche il est impératif que les candidats se présentent au jury avec le sujet papier sur lequel ils ont travaillé lors de la préparation s'ils veulent pouvoir s'y référer.

La nouvelle épreuve suppose de travailler sur un seul document principal qui convoque forcément des compétences d'analyse filmique et d'analyse de l'image, d'analyse des paroles d'un discours ou d'une chanson, en plus des connaissances larges en culture italienne (histoire, littérature, arts, société, etc.), et des compétences didactiques pour expliquer une séance d'enseignement. C'est la raison pour laquelle le jury attend, dans la première partie de l'épreuve, un commentaire précis et détaillé du document principal, y compris dans sa dimension implicite, un commentaire de son intérêt pour l'exploitation en classe, une présentation synthétique des documents complémentaires, une proposition argumentée de thème ou d'axe tiré des programmes de langues étrangères et un commentaire du lien qui peut être établi entre le document principal et les documents complémentaires.

Dans la seconde partie, le jury attend la description détaillée et précise de la séance qui repose sur le document audio ou vidéo (éventuellement accompagné de l'exploitation d'un ou plusieurs documents complémentaires), en montrant ses connaissances en didactique des langues étrangères, son sens de la pédagogie et son sens de la mesure (par exemple, le bon calibrage des activités langagières, la didactisation des documents par des coupures éventuelles, le temps approximatif consacré aux activités dans la séance, la justification des activités en fonction du niveau CECRL).

Le jury n'attend pas forcément une évocation précise de la séquence dans laquelle la séance prendra place, même si elle peut être rapidement présentée en introduction ou en conclusion, de manière à justifier un choix de document complémentaire, un point de grammaire ou un objectif culturel. Il en va de même pour la ou les tâches, qui ne sont pas des attendus en fin de séance, même si le candidat peut annoncer quel sera l'aboutissement de sa séance sous la forme d'une production ultérieure.

La session 2023 a démontré une bonne préparation de la plupart des candidats. Les propositions pédagogiques ont tenu compte des programmes en vigueur, des descripteurs du CECRL et du bon sens didactique.

L'utilisation de la langue italienne dans la première partie a globalement été satisfaisante, à l'exception de quelques prestations qui ont été pénalisées à cause du nombre excessif d'accents toniques mal placés sur des mots courants, de formes verbales inexactes et de termes trop génériques pour exprimer des idées précises ou des techniques d'expression. Quant à la langue française, dans la seconde partie de l'épreuve, elle a été assez bien maîtrisée, y compris sur le plan de la phonologie. On recommande aux candidats italophones de démontrer un effort de diction en français. Comme en 2022, le jury a remarqué que plusieurs candidats ne connaissent pas convenablement la terminologie française pour nommer des objectifs grammaticaux (par exemple *l'infinito sostantivato*) ou tout simplement la terminologie adéquate pour nommer un fait de langue (par exemple « del, dal » sont qualifiés d'« articles indéfinis » au lieu d'articles contractés). En effet, l'enseignant devra utiliser le français pour expliquer certains faits de langue italienne. Le jury rappelle que le niveau C2 est exigé dans les deux langues.

Les connaissances disciplinaires de type universitaire sont indispensables pour comprendre et analyser les documents du sujet. Les éléments incontournables de l'histoire italienne, de la littérature, des arts, de la société et de la géographie sont des attendus, non seulement à ce niveau de la formation des candidats (au



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

moins cinq années d'études après le baccalauréat) mais aussi chez les futurs enseignants de la discipline. Par exemple il est impensable qu'un enseignant ne soit pas capable de nommer un artiste italien du XX^e siècle dans une séance sur les arts. Il en va de même pour la géographie, les repères historiques, la littérature, les médias, la vie politique, les institutions.

Enfin, une posture professionnelle adaptée est exigée à ce degré de sélection. Le jury attend du candidat qu'il s'exprime non seulement avec clarté, pour que chaque détail de son argumentation soit convenablement perçu, mais aussi qu'il soit en mesure de convaincre, en illustrant son exposé. De plus, au moment d'annoncer des choix d'objectifs de séance ou des modalités de compréhension de l'oral, il est souhaitable de ralentir le discours pour que le jury puisse avoir le temps d'écrire ce que dit le candidat (par exemple la consigne donnée aux élèves, ou bien le titre de la séance). Plusieurs candidats ont utilisé le tableau mis à leur disposition. Il s'agit d'une possibilité proposée par le jury, non d'un attendu.

Lors de l'entretien, le jury attend du candidat une attitude propice à l'interaction, de manière à justifier ses choix par une argumentation, ou bien à se corriger lorsqu'une inexactitude ou un contresens ont été signalés. L'attitude générale des candidats est plutôt constructive et permet un échange fructueux pour nuancer des propos ou revenir sur un document mal compris. Le jury apprécie la capacité à se corriger, voire à émettre des doutes sur une interprétation, plutôt que persister à répéter les mêmes idées énoncées dans l'exposé qui a précédé, lorsqu'elles sont inexactes. L'entretien n'est pas un exposé mais une série de réponses concises et précises aux questions posées.

De rares candidats ont proposé pour leur séance des niveaux de langue A au lycée ou des axes qui appartiennent aux enseignements de spécialité du cycle terminal LLCER. Ces choix sont parfaitement possibles, même si le nombre de classes concernées reste encore limité sur le territoire français, à condition que les objectifs et le projet de séance soient assez ambitieux pour des élèves de niveaux B2 ou C1. En effet, le jury a souvent constaté que les activités proposées pour une classe de langue A ou de spécialité n'étaient pas adaptées au niveau annoncé, car elles ne sont pas assez ambitieuses et relèvent en réalité d'un niveau inférieur. Choisir un niveau de langue A ou de spécialité LLCE suppose donc de bien cibler les objectifs d'apprentissage et de bien calibrer les documents (en se référant aux descripteurs du CECRL). Inversement, des propositions pour le collège sont parfois trop ambitieuses et risquent d'être inadaptées sur le terrain. Il convient de justifier la bonne adéquation entre trois facteurs : la nature et la difficulté du ou des documents exploités, la classe et le niveau choisi, les objectifs que l'on se fixe. Il est rappelé aux candidats que dans cette épreuve tous les thèmes du collège et tous les axes du lycée peuvent être utilisés, comme l'y invitent les programmes mis à disposition dans la salle de préparation de l'épreuve.

En ce qui concerne la connaissance de la didactique des langues, le jury a remarqué une maîtrise convenable des concepts de base, mais il recommande de ne pas abuser d'une terminologie spécialisée non maîtrisée et de ne pas oublier l'essentiel. Par exemple, un objectif grammatical doit figurer dans une séance même avec des élèves de cycle terminal. Cet objectif doit être cohérent avec le support, les besoins de communication et la production demandée.

Le jury n'attend pas du candidat qu'il indique le nombre d'élèves par classe, ni la présence d'élèves à besoins particuliers. Le plaquage sans réflexion de concepts tels que la différenciation pédagogique ou la classe inversée est pertinent s'il est expliqué clairement et surtout appliqué avec justesse au projet proposé, sinon il vaut mieux ne pas évoquer ces concepts.

Les meilleures prestations des candidats ont démontré :

- Une analyse précise et organisée du document audio ou vidéo, sans faire de paraphrase ou de digression, y compris l'analyse de l'ironie, de l'humour, des limites du discours et des choix de montage.
- Une présentation pertinente des documents complémentaires en relation avec le document audio ou vidéo et une justification de leur maintien ou de leur exclusion dans le projet de séance.
- Une identification des éléments obstacles et facilitateurs pour la compréhension.
- Une réflexion critique sur les limites éventuelles du support audio ou audio-visuel.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Une explication claire de la cohérence entre le thème (ou l'axe) du programme, le ou les documents sélectionnés et l'intitulé que l'on propose pour une séance (ou une séquence). Par exemple, choisir l'axe « *Territoire et mémoire* » suppose de faire apparaître dans ses objectifs et ses activités de séance le rapport entre des lieux bien identifiés et leur lien avec une mémoire collective ou individuelle.
- Une explication claire et organisée des objectifs d'apprentissage pour les élèves, durant la séance, conforme au niveau CECRL retenu et concrètement réalisable sur le terrain.
- Une description claire et détaillée des activités langagières de la séance, notamment la compréhension de l'oral qui s'appuie sur le document principal du sujet et qui reste le cœur de la séance présentée.
- La gestion convenable du temps imparti pour a) approfondir l'analyse, dans l'exposé de la première partie et b) détailler les activités de la séance, dans la seconde partie de l'épreuve.

Trois sujets proposés à la session 2023 sont reproduits en annexe de ce rapport.

Isabelle Dechavanne (Inspectrice d'italien des académies d'Aix-Marseille et de Montpellier, IA-IPR)
et Yannick Gouchan (professeur des universités, Aix Marseille Université).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

ORAL N° 2 : L'ENTRETIEN

Rappel du cadre réglementaire

Extrait de l'article 8 de l'arrêté du 25 janvier 2021

2° Épreuve d'entretien.

L'entretien comporte :

a) Une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

(Exposé 5 minutes maximum, échange avec le jury 10 minutes maximum).

b) La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

– s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;

– faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

(20 minutes au total, dix minutes pour chaque situation).

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI du présent arrêté, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture. Pour les sections de langues vivantes étrangères ou régionales, l'entretien se déroule en français.

Éléments statistiques

Le jury a interrogé 39 candidats en tout (CAPES et CAFEP).

Les notes vont de 1,5 à 20/20 avec une moyenne de 11,76/20.

Les candidats des prochaines sessions liront avec profit les pages du site « devenir enseignant » (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/page.html>) où sont explicités les attendus de l'épreuve. De même ils y trouveront les conseils généraux concernant la seconde partie de l'épreuve ainsi que des exemples de situations professionnelles. Le présent compte rendu concerne les constats faits par le jury du CAPES externe d'italien de la session 2023.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Compte rendu de la session 2023

Le présent compte rendu concerne les constats effectués par le jury du CAPES externe d'italien de la session 2023. Chaque commission est composée de 3 membres : un représentant des corps d'inspection, un professeur d'italien du secondaire et un représentant de l'administration de l'Éducation nationale ayant une expérience en matière de gestion des ressources humaines.

Le jury constate que cette année encore l'épreuve a été bien préparée par une majorité des candidates et des candidats. Ils ont généralement su en apprécier pleinement les caractéristiques, les attendus et les enjeux. L'appui sur les conseils dispensés dans le rapport de jury de la session 2022 est évident et bénéfique.

Exposé et échange sur le parcours et la motivation du candidat

Constats :

Sur le plan formel, les meilleures prestations continuent de prendre appui sur un exposé bien préparé, habilement structuré et précisément minuté. La rigueur de l'entraînement a souvent permis une expression plutôt spontanée lors de l'étape initiale de présentation et d'exposition des motivations. Dans d'autres cas, apprendre et réciter par cœur ce temps de l'épreuve a nui à la spontanéité attendue et valorisée par le jury. De même, les meilleurs candidats ont adopté un ton confiant et enthousiaste, pour développer leur propos avec conviction, renforçant ainsi leur crédibilité.

Sur le fond, les candidats les plus convaincants ont pris garde de ne pas répéter oralement les éléments présentés dans leur fiche de présentation. Certains retours sur expérience ont permis aussi au jury d'apprécier de belles qualités de réflexion, qui seront indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. Une expérience d'enseignement dans d'autres pays ou l'observation de systèmes éducatifs étrangers ont pu parfois favoriser une compréhension claire et comparative des différents systèmes, offrant ainsi une perspective enrichissante. On constate cette année encore qu'une grande majorité des candidates et des candidats a su prendre appui, le plus souvent avec profit, sur une expérience professionnelle auprès des élèves, acquise dans le cadre de missions effectuées en qualité de professeurs contractuels, lors de stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) ou lors de périodes d'alternance, voire en tant qu'assistante ou assistant de langue vivante ou bien comme assistante ou assistant d'éducation. Il en va de même pour les éventuels travaux de recherche menés au cours de la formation universitaire, que les candidats les plus convaincants parviennent à inclure dans un parcours cohérent.

Certains cependant ne sont pas parvenus à valoriser leur parcours, en négligeant ou en sous-estimant les compétences acquises lors de telles expériences professionnelles ou dans le cadre d'activités exercées à l'extérieur de l'éducation nationale. Certaines candidates et certains candidats n'ayant pas vécu d'expérience d'enseignement parviennent à se projeter dans le métier d'enseignant et à en appréhender les enjeux et les différentes dimensions

Enfin, il convient de signaler que dans la plupart des cas, les candidats se sont efforcés d'afficher dès cette première partie une posture républicaine et de mettre en avant un sens aigu du service public d'enseignement. Toutefois, les annonces formulées lors de la partie introductive sous la forme d'une énumération d'expressions ou de termes issus d'un langage sectoriel que le candidat imagine être attendu par le jury, tendent encore souvent à être plaquées sans corrélation avec l'expérience. Elles ne trouvent pas toujours, dans l'entretien consécutif, un écho proportionné à l'enthousiasme initialement manifesté.

L'exposé se poursuit par un échange avec le jury qui peut alors prendre appui sur la fiche préalablement transmise.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Critères d'évaluation :

La première partie de l'épreuve étant destinée à présenter la motivation à devenir enseignant, la clarté de la présentation et l'aisance dans la prise de parole ainsi que la volonté de convaincre restent les principaux critères d'évaluation.

Pour l'entretien, le jury a apprécié cette année encore la capacité à interagir, à justifier, à argumenter, à nuancer, voire à se corriger ; autant de critères qui supposent une capacité d'écoute, qualité première et indispensable de tout enseignant. De même, le jury salue l'aptitude d'un certain nombre de candidats à installer un réel échange, en s'appuyant sur une posture tout à la fois réflexive et ouverte au dialogue, et en prenant en considération les remarques ou les conseils formulés. On ne saurait que trop conseiller à un petit nombre de candidats entendus cette année d'apprendre à afficher une assurance plus mesurée, voire à réfréner, notamment dans cette première partie de l'épreuve, une arrogance ou une suffisance toujours contre-productives ; à l'inverse, nous encourageons d'autres candidates et candidats à éviter absolument de se dévaloriser ou de mettre en avant certaines faiblesses présumées. Dans tous les autres cas, la sincérité des échanges a toujours été appréciée.

Les mises en situation professionnelle

Constats :

Toutes les situations, d'enseignement comme de vie scolaire, proposées par le jury, sont des situations authentiquement vécues. Ce sont des situations délicates qui mettent en jeu les valeurs de la République française, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les exigences du service public d'éducation. Avec profit, les candidates et les candidats ont presque tous fait le choix de demander au jury une seconde lecture des énoncés de mise en situation professionnelle.

Le jury apprécie la manière d'analyser ces situations et la pertinence de la réponse apportée ainsi que la capacité à se projeter efficacement dans une posture d'enseignant. Aussi, on rappelle ici l'importance de prendre le temps d'une analyse raisonnée de la situation et d'éviter de proposer une réponse précipitée et stéréotypée. Ainsi, de bons réflexes ont été observés en ouverture de propos, autour d'une reformulation le plus souvent efficace et personnalisée de chacune des deux mises en situation professionnelles exposées. Attention toutefois à ne pas procéder à une succession de reformulations laborieuses qui empièterait sur le temps dédié à l'analyse de la situation.

L'urgence d'un certain nombre de situations a été mieux comprise et appréhendée cette année, ainsi que la nécessité de considérer des solutions à court, moyen et long terme dont certaines ne sauraient faire l'économie d'un appui pertinent sur des activités pédagogiques en prise sur les programmes officiels et les outils institutionnels.

Le jury a apprécié les efforts consentis dans la préparation des prestations les plus probantes pour se forger une culture administrative minimale concernant les instances de l'établissement, les droits et devoirs des professeurs ainsi qu'autour de l'acquisition des repères nécessaires pour savoir se situer dans une chaîne hiérarchique. Le recours au conseiller principal d'éducation (CPE) reste encore souvent évoqué comme première intention, laissant entrevoir une externalisation durable et le plus souvent regrettable de la difficulté à laquelle la situation confronte l'enseignant, notamment dans les situations d'enseignement.

On regrettera la tendance de plusieurs candidates et candidats à mettre à distance, voire à éviter certains aspects conflictuels constitutifs des mises en situation professionnelle lues, en particulier autour de problématiques liées au non-respect ou à la remise en cause des principes de laïcité. Des fragilités ont également été repérées autour de la connaissance attendue des dispositifs liés à une politique ambitieuse et efficace d'inclusion scolaire.

On note une assez bonne connaissance des textes réglementaires, souvent cités à bon escient bien que parfois le cadre réglementaire ou les valeurs convoquées ne correspondent pas aux enjeux ou aux défis soulevés par la situation exposée. Par ailleurs, dans les prolongements pédagogiques et éducatifs proposés, une connaissance minimale des thématiques culturelles des programmes de langues vivantes ainsi que du contenu des différents parcours éducatifs est attendue d'un futur professeur d'italien.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

On constate avec satisfaction une meilleure connaissance du système de sanctions déclinées sur le fil d'une gradation plus pertinente, de nature à favoriser des propositions le plus souvent réalistes, dans lesquelles le rapport d'incident trouve en général sa juste place. Le jury s'est notamment réjoui de constater que la plupart des candidats a su cerner la différence entre une punition et une sanction. En revanche, il convient d'apprécier parfois avec plus de discernement la nature des moyens à mettre en œuvre autour d'une situation, afin de ne pas sur-solliciter des acteurs dont l'action se situe à une autre échelle d'intervention, notamment dans le cadre du recours quasi systématique au CPE mentionné plus haut.

Des progrès significatifs ont été constatés quant à la mise à contribution ajustée d'un plus grand nombre d'acteurs de la communauté éducative, – chef d'établissement, adjoint gestionnaire, CPE, professeur documentaliste, assistants d'éducation, agents de loge ou de service, actrices et acteurs du pôle médico-social, équipes pédagogiques, autres collègues enseignants, AESH ... – indispensables pour envisager un certain nombre de solutions collégiales au sein de l'équipe éducative.

Le recours au professeur principal est devenu quasi systématique, permettant souvent avec raison d'apporter l'éclairage nécessaire à une situation, voire d'amorcer une solution. Toutefois, là encore un certain nombre d'approximations demeurent : un Cpe ne saurait être considéré comme le supérieur hiérarchique d'un professeur ; les compétences des acteurs du pôle médico-social sont encore souvent ignorées ou méconnues. Le jury a pu apprécier, dans le cadre d'une réflexion au niveau du territoire, le recours à l'aide de partenaires extérieurs (associations, acteurs sociaux ou culturels...) ou d'autres services de l'Etat (police, gendarmerie, justice...) dans les pistes d'optimisation proposées sur le long terme.

On peut continuer de s'étonner du fait que les services administratifs de l'établissement soient cette année encore rarement convoqués par les candidats, alors qu'ils fonctionnent au quotidien grâce à des acteurs indispensables à la bonne marche du service public d'éducation, constituant des partenaires incontournables notamment dans toutes les situations liées aux mobilités. On se réjouit que le rôle de l'inspecteur pédagogique régional ait été mieux appréhendé cette année.

Les valeurs de la République restent bien sûr au cœur des préoccupations du système éducatif et il nous semble utile de rappeler que la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) promeut des actions qui trouvent leur déclinaison dans les établissements scolaires. Une lecture assidue du *Bulletin officiel de l'éducation nationale* comme du site du ministère ainsi que des pages Eduscol dédiées, renseignera utilement les candidats en la matière. On peut se réjouir du fait que le *Carré régalien* et l'équipe Valeurs de la République aient plusieurs fois été cités à bon escient.

Enfin, le jury a pu apprécier l'approche comparée des systèmes éducatifs français et italiens. A ce titre, les nombreuses références aux mobilités de type Erasmus sont le plus souvent habilement valorisées.

Critères d'évaluation :

Rappelons que le premier critère d'évaluation de cette deuxième partie de l'épreuve est la pertinence de la compréhension et de l'analyse de la situation. Le jury apprécie que le candidat analyse la situation en aval et en amont, qu'il en identifie les enjeux et les principes sans pour autant abuser de son temps de parole, pour permettre au jury de poser toutes les questions utiles.

Nous ne saurions que trop mettre en garde un certain nombre de candidats qui, trop diserts, se sont privés de l'opportunité de nuancer voire de corriger un propos exagérément long, qui ne laisse pas le temps à l'entretien d'exister autant qu'il devrait. Nous ne saurions que trop inviter chacune et chacun à proposer des réponses précises, argumentées mais synthétiques, compte-tenu d'un format d'épreuve très rythmé et plutôt bref. Inversement, les membres du jury se sont attachés à valoriser les propos des candidates et des candidats qui ont su faire évoluer leurs points de vue ou leurs réactions en prenant en considération les remarques du jury. Certaines présentations personnelles, comme d'ailleurs l'analyse des enjeux et la proposition de solutions aux situations, manquent encore de structure et de repères notamment chronologiques. Les informations exposées et les solutions proposées pourraient également faire l'objet d'une hiérarchisation plus franche.

Le réalisme des solutions envisagées et partagées comme la capacité à nuancer son propos sont autant de qualités attendues de tout enseignant.

Les questions du jury sont toujours destinées à permettre au candidat de préciser sa pensée, ou à suggérer d'autres pistes de réflexion plus fructueuses. La capacité du candidat à questionner la pertinence de la réponse



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

proposée en première intention fait ainsi partie intégrante des critères d'évaluation. A ce titre, le jury a apprécié la capacité qu'a su démontrer cette année une majorité de candidates et de candidats à préciser utilement voire à corriger ses propos dans le cadre de chacun des temps d'entretien.

Maîtrise de la langue française pour les deux parties de l'épreuve :

Tout fonctionnaire doit posséder une maîtrise irréprochable de la langue de la République. Par maîtrise, le jury entend une certaine fluidité mais aussi une variété et une richesse lexicale et grammaticale qui permettent d'exprimer une pensée complexe. Le registre de langue utilisé, s'il ne doit pas être soutenu, doit néanmoins être adapté à l'exercice du métier d'enseignant, dans la classe, dans l'établissement et auprès de tous les interlocuteurs extérieurs avec lesquels l'enseignant est amené à interagir. Aussi, la maîtrise de la langue, la connaissance précise des termes juridiques, pédagogiques et didactiques que le candidat convoque, témoignent, elles aussi, de la capacité du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant et de son aspiration à servir le service public d'éducation.

Conclusion :

Cette épreuve suppose certes une bonne connaissance du système éducatif français et de la déontologie des fonctionnaires ainsi que la capacité à se doter d'une éthique professionnelle irréprochable. Autant de critères qui seront affinés par l'exercice du métier d'enseignant. Aussi, le jury n'attend pas une connaissance exhaustive des savoirs, savoir-faire et savoir-être des candidats. Il apprécie en revanche la capacité de jugement d'une situation et le sens des responsabilités. Les candidats doivent certes être convaincus de la dimension éducative de l'École sans pour autant prôner une vision idéaliste du métier d'enseignant, dont l'une des particularités est celle de travailler avec des jeunes, au temps d'une adolescence dont il est essentiel d'avoir pris la mesure des caractéristiques.

Exemples de mise en situation professionnelle d'enseignement, session 2023

Situation 1

Vous êtes professeur d'italien en classe de 2^{nde} LVB. A la fin d'une séance sur l'engagement des jeunes italiens en faveur du climat, un élève vous demande si vous approuvez son projet d'organiser prochainement une manifestation devant le lycée et d'en bloquer l'accès.

Situation 2

Vous êtes professeur d'italien au collège. Lors du conseil de classe du premier trimestre, des parents vous interpellent publiquement sur votre système d'évaluation. Ils vous demandent de revoir vos pratiques et de revenir à la notation chiffrée généralement pratiquée dans votre établissement.

Situation 3

Vous êtes professeur d'italien en classe de 4^{ème}. A l'approche du 6 janvier, vous invitez vos élèves à rédiger une lettre imaginaire à la *Befana*. Un de vos élèves refuse l'exercice, prétendant que sa religion lui interdit de promouvoir toute forme de sorcellerie.

Situation 4

Vous êtes professeur d'italien dans un lycée. Alors que vous faites cours dans une classe de 2^{nde}, vous constatez qu'un élève vous filme à votre insu et qu'il a déjà publié sur un réseau social un montage vidéo dans lequel on vous reconnaît clairement.

Situation 5

Vous êtes professeur d'italien en classe de 3^{ème}. Suite à la projection d'un spot sensibilisant à la lutte contre le cyber-harcèlement en Italie, vous invitez vos élèves à rendre compte, en binôme, de ce qu'ils ont compris. Un élève refuse de prendre part à cette activité et, à la fin du cours, face à vos interrogations, il exprime un profond malaise et est pris de sanglots.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Exemples de situations professionnelles relatives à la vie scolaire, session 2023

Situation 1

Vous êtes professeur d'italien en classe de 1^{ère}. Lors d'un échange linguistique avec un lycée de Ligurie, une de vos élèves refuse de rentrer dans sa famille d'accueil où elle dit ne pas se sentir en sécurité. Selon elle, les parents d'une autre élève italienne sont prêts à l'accueillir pour la fin du séjour.

Situation 2

Vous êtes professeur d'italien. Dans le cadre des Journées du cinéma italien organisées dans votre ville, vous accompagnez votre classe de 2^{nde} voir un film dont les deux protagonistes sont homosexuels. Le lendemain, des représentants des parents d'élèves adressent un mail à la direction de l'établissement, vous reprochant de faire « la promotion de l'homosexualité en classe et d'avoir une mauvaise influence sur les élèves ».

Situation 3

Vous êtes professeur dans un collège. Alors que vous vous trouvez au Centre de documentation et d'information (CDI) pour effectuer un travail de recherche, vous vous apercevez que des élèves que vous ne connaissez pas consultent des sites révisionnistes faisant l'apologie du nazisme.

Situation 4

Vous êtes professeur principal d'une classe de 3^{ème}. Lors d'une heure de vie de classe consacrée à l'orientation, une élève prénommée Julie expose son choix d'intégrer une filière professionnelle de mécanique automobile en classe de 2^{nde}. Plusieurs garçons de la classe se moquent d'elle en la rebaptisant Julien.

Situation 5

Vous êtes professeur d'italien au collège. Un élève de 5^{ème}, régulièrement absent à votre cours du mercredi matin, vient vous voir pour vous expliquer que, sa mère élevant seule toute la fratrie, il est contraint de garder ses plus jeunes frères et sœurs ce matin-là, l'école primaire étant fermée.

Frédéric Cherki (Inspecteur d'italien des académies de Versailles et d'Orléans-Tours, IA-IPR)
et Olivier Halbout (Inspecteur d'italien des académies de Nice et de Toulouse, IA-IPR).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SUR LE CAFEP ET STATISTIQUES

Le RGPD (Règlement général sur la protection des données) ne permet plus de connaître les statistiques sur le statut des candidats et leur répartition académique. Cependant il est possible d'indiquer qu'à l'admission 2 académies sont représentées au CAFEP : Lyon (1) et Nantes (1).

La note la plus élevée de l'écrit disciplinaire est de 15/20. La note la plus basse de l'écrit disciplinaire parmi les admissibles est de 8/20.

La note la plus élevée de l'écrit disciplinaire appliqué est de 14,31/20. La note la plus basse de l'écrit disciplinaire appliqué parmi les admissibles est de 10,75/20.

Ces indications montrent que pour être admissible au CAFEP il faut avoir une moyenne des deux épreuves écrites proche de 9,60/20.

Parmi les 5 admissibles, il y a 3 étudiants de master MEEF (ayant validé le diplôme ou inscrits en M2) et 2 étudiants d'autres masters (validés ou en cours de validation).

Parmi les admissibles le candidat le plus âgé est né en 1982 et le plus jeune en 1997.

La note la plus élevée de l'oral de leçon est de 16,5/20. La note la plus basse de cet oral est de 3,5/20.

La note la plus élevée de l'oral d'entretien est de 16,17/20. La note la plus basse de cet oral est de 1,5/20.

Ces indications montrent que pour être admis il faut avoir une moyenne des deux épreuves écrites et des deux épreuves orales (en tenant compte des coefficients) proche de 10,66/20.

Le jury a évalué 5 candidats pour 2 postes lors des épreuves d'admission.

Les 2 admis représentent 2 académies d'inscription sur le territoire français. Le candidat admis le plus âgé est né en 1982, le candidat admis le plus jeune est né en 1997.

Sur les 2 admis, il y a 1 femme et 1 homme.

Les exigences du concours au CAFEP-CAPES du privé ne divergent pas de celles du concours de l'enseignement public : les futurs enseignants recrutés dans l'enseignement secondaire privé sous contrat avec l'État devront en effet respecter les programmes et les bulletins officiels de l'Éducation Nationale. Pour cette raison un professeur relevant du secteur privé sous contrat avec l'État est sollicité pour observer le déroulement des épreuves orales d'admission des candidats du CAFEP-CAPES et veiller à ce qu'ils bénéficient d'un traitement équitable par rapport aux candidats du secteur public.

Ainsi, à la fin de mon observation, j'atteste que, durant les quatre jours de passation des oraux (20, 21, 22 et 23 juin 2023), les candidats du CAFEP-CAPES ont été accueillis et répartis dans les mêmes conditions que ceux du public : par le tirage au sort (19 et 21 juin), ils ont été confrontés aux mêmes épreuves orales, devant les mêmes commissions de jury, et évalués sur les mêmes critères.

Je confirme aussi que tous les membres du jury ont eu le souci de l'équité. Effectivement leurs questions étaient toujours orientées pour que les candidats éclaircissent ou approfondissent une piste de réflexion non exploitée ; ou afin qu'ils puissent corriger d'éventuelles inexactitudes, méprises ou maladroites.

Les candidats au CAFEP-CAPES ont donc eu droit, de la part du jury, à la même bienveillance et aux mêmes exigences de rigueur (s'agissant d'un concours de la fonction publique très sélectif) que les candidats au CAPES.

Gianluca Leoncini (agrégé d'italien,
enseignement privé, académie d'Aix Marseille).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE

Exemples de sujets de l'oral 1 leçon

Sujet 1 :

DOCUMENT DE COMPRÉHENSION

Document de compréhension : <donne_1972.mp4> : Lorella REALE, *Storia del movimento femminista in Italia. Dal Dopoguerra agli anni Settanta*, La Storia siamo noi, Rai3, 2006, 2.59 min.

DOCUMENT(S) COMPLÉMENTAIRE(S)

Il est rappelé au candidat que l'utilisation de ce(s) document(s) est facultative.

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE 1

Una donna

Perché nella maternità adoriamo il sacrificio? Donde è scesa a noi questa inumana idea dell'immolazione materna? Di madre in figlia, da secoli, si tramanda il servaggio.

È una mostruosa catena. Tutte abbiamo, a un certo punto della vita, la coscienza di quel che fece pel nostro bene chi ci generò; e con la coscienza il rimorso di non aver compensato adeguatamente l'olocausto della persona diletta. Allora riversiamo sui nostri figli quanto non demmo alle madri, rinnegando noi stesse e offrendo un nuovo esempio di mortificazione, di annientamento. Se una buona volta la fatale catena si spezzasse, e una madre non sopprimesse in sé la donna, e un figlio apprendesse dalla vita di lei un esempio di dignità? Allora si incomincerebbe a comprendere che il dovere dei genitori s'inizia ben prima della nascita dei figli, e che la loro responsabilità va sentita innanzi, appunto allora che più la vita egoistica urge imperiosa, seduttrice. Quando nella coppia umana fosse la umile certezza di possedere tutti gli elementi necessari alla creazione d'un nuovo essere integro, forte, degno di vivere, da quel momento, se un debitore v'ha da essere, non sarebbe questi il figlio?

Sibilla ALERAMO, *Una donna*, 1906.

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE 2



Sofonisba ANGUISSOLA, *Autoritratto al cavalletto*, olio su tela, 66 x 57 cm, Castello di Łańcut, Polonia, 1556.

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE 3

Milano, le donne per l'8 marzo cambiano le vie della città

Le strade della città nella notte hanno cambiato nome con il "blitz" del collettivo femminista "Non Una Di Meno".

5 Piazzetta Maurilio Bossi è diventata nella notte "piazzetta Sylvia Rivera, icona e militante per i diritti
lgbtqia+, 1951-2002". Sorte simile è toccata a Foro Bonaparte, ribattezzato "Foro Tina Modotti, fotografa,
10 attrice, militante rivoluzionaria, 1896-1942". Via Mogadiscio invece è diventata "piazza Isabella Marincola,
attrice, italiana, nera, antifascista, 1925-2010". Le strade di Milano nella notte hanno cambiato nome grazie al
"blitz" del collettivo femminista "Non Una Di Meno" che stamattina sui social ha rivendicato l'azione a poche
ore dalle celebrazioni della festa della Donna per l'8 marzo. «Le vie e le piazze della nostra città sono quasi
sempre dedicate a uomini e a persone bianche, a volte degne di nota, ma spesso perché colonizzatori e
stupratori o sterminatori in qualche guerra», hanno spiegato le femministe, aggiungendo che «questo 8 marzo
abbiamo deciso di modificare la toponomastica, scegliendo alcune donne e persone lgbtqia+ da ricordare nello
spazio pubblico». L'obiettivo è, come sempre accade con il movimento femminista, «iniziare ad abbattere il
muro dell'invisibilità dietro al quale, da secoli, le donne e le persone lgbtqia+ vengono relegate. Via per via,
piazza per piazza butteremo giù questo muro...». E promettono: «È un work in progress».

Chiara BALDI, *La Stampa*, 06 marzo 2021.

CONSIGNES

1) Dans une première partie, en langue italienne, restituez, analysez et commentez le document audio ou vidéo proposé par le jury, puis présentez le ou les documents que vous avez choisi(s) et explicitez vos choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe. Durée : quinze minutes maximum d'exposé et quinze minutes maximum d'entretien.

2) Dans une seconde partie, en langue française, vous présenterez au jury les objectifs d'une séance de cours et exposerez vos propositions de mise en œuvre. Durée : vingt minutes maximum d'exposé et dix minutes maximum d'entretien.

Sujet 2 :

DOCUMENT DE COMPRÉHENSION

Document de compréhension :

<Social_media_e_politica_la_campagna_dei_like.mp4> : Diego GIULIANI, Euronews, 26/02/2018, durée 2.53 min.

DOCUMENT(S) COMPLÉMENTAIRE(S)

Il est rappelé au candidat que l'utilisation de ce(s) document(s) est facultative.

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE 1

Come la digitalizzazione della politica sta trasformando i partiti (e la democrazia)

5 [...] Oggi, grazie alle tecnologie digitali, la comunicazione e la condivisione di ogni scelta, di ogni dichiarazione e azione da parte di un partito o di un suo esponente raggiunge tutti istantaneamente creando stati d'animo e reazioni che prima necessitavano di molto più tempo. A questo si aggiunge l'enorme distorsione della partecipazione dei cittadini alla vita politica che viene continuamente messa in pratica dalla diffusione di *fake news* che distorcono la realtà e spostano il dibattito dalle questioni reali a quelle costruite artificialmente.

10 D'altro canto, le facilità di accesso e di comunicazione offerte a tutti dallo spazio digitale hanno dato a tanti la presunzione e l'illusione che ognuno possa agire per condizionare il potere politico, che chiunque possa contribuire a scrivere le leggi, insomma possa influenzare il funzionamento dello Stato con la sua presenza digitale, con il suo *tweet*, con il suo *post*, con il suo *avatar social*. Questo è uno scenario che possiamo definire di populismo digitale, dove si esibisce l'individualismo di ognuno immerso però nel grande flusso atomizzato che opera una nuova disarticolazione dell'opinione politica che un tempo era organizzata e veicolata in forme strutturate.

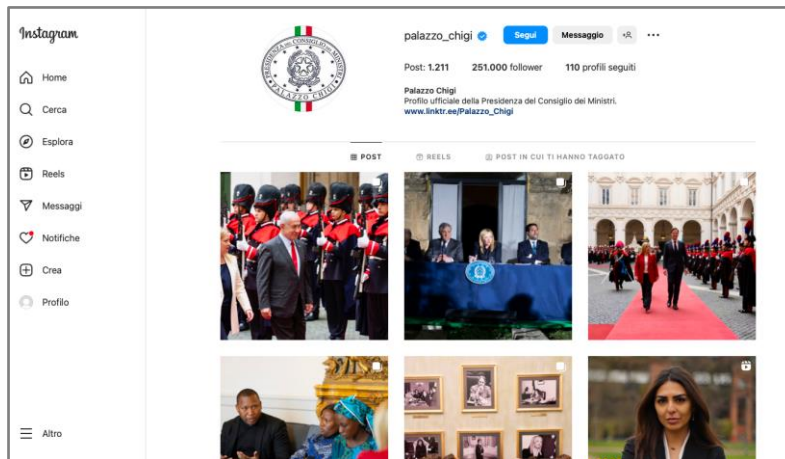
15 Accanto agli aspetti positivi legati alla disponibilità informativa, oggi le grandi potenzialità offerte dal digitale sono immiserite da un uso incerto, a volte manipolatorio e altre volte antidemocratico delle tecnologie digitali. [...]

Domenico TALIA, key4biz.it, 2 marzo 2021.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES 2 et 2bis



Schermata dal profilo Facebook di Palazzo Chigi, 12 marzo 2023.



Schermata dal profilo Instagram di Palazzo Chigi, 12 marzo 2023.

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE 3

«I *social media* danno diritto di parola a legioni di imbecilli che prima parlavano solo al bar dopo un bicchiere di vino, senza danneggiare la collettività. Venivano subito messi a tacere, mentre ora hanno lo stesso diritto di parola di un Premio Nobel. È l'invasione degli imbecilli.»

Umberto ECO parlando ai giornalisti, durante la cerimonia di conferimento della laurea *honoris causa* in Comunicazione e Cultura dei media a Torino il 10 giugno 2015.

CONSIGNES

1) Dans une première partie, en langue italienne, vous restituerez, analyserez et commenterez le document audio ou vidéo proposé par le jury, puis présenterez le ou les documents que vous avez choisi(s) et explicitez vos choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe. Durée : quinze minutes maximum d'exposé et quinze minutes maximum d'entretien.

2) Dans une seconde partie, en langue française, vous présenterez au jury les objectifs d'une séance de cours et exposerez vos propositions de mise en œuvre. Cette présentation prendra appui sur le document audio ou vidéo proposé par le jury et, le cas échéant, sur le ou les document(s) que vous aurez retenu(s). Durée : vingt minutes maximum d'exposé et dix minutes maximum d'entretien.

Sujet 3 :

Document de compréhension :

<Fellini_e_Rimini_tra_memoria_e_sogno.mp4> : Emilia Romagna Tourism, 06/07/2022, durée 2.30 min.

DOCUMENT(S) COMPLÉMENTAIRE(S)

Il est rappelé au candidat que l'utilisation de ce(s) document(s) est facultative.

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE 1

Cinecittà a Roma: la fabbrica dei sogni

Cinecittà si mostra al pubblico. Sono trascorsi 74 anni da quando questa colossale macchina cinematografica si mise in moto per la prima volta e finalmente, in occasione dei 150 anni dell'Unità d'Italia, apre le sue porte anche ai non addetti ai lavori.

5 Per i cinefili arrivare in via Tuscolana 1055 a Roma e varcare la soglia di Cinecittà equivale a seguire il bianconiglio nel Paese delle Meraviglie. Dal 1937, qui si fabbricano sogni di celluloidi. All'epoca, l'era della multimedialità era ancora lontana, pertanto chi voleva vedere un film doveva andare al cinema. E se, nel corso degli anni, gli *studios* romani si sono aperti a nuove forme di narrazione, come spot, fiction e documentari, il loro nome resta legato alla settima arte: l'arte del fare film.

Estesa su ben 600.000 metri quadrati, Cinecittà è la Città del Cinema, in ogni suo angolo. [...]

10 E, mentre si va avanti nella visita guidata, siate pronti a rimettere indietro di qualche millennio le lancette del Tempo: benvenuti nella Roma antica! In questo caso, gli allestimenti scenografici realizzati per la serie *Rome* non sono composti da semplici (si fa per dire) prospetti, ma da interi edifici. Abitazioni, colonne, templi sono decorati con affreschi e statue, e grazie all'uso della vetroresina sembrano fatti ora di marmo, ora di travertino, ora di tufo. Un lavoro durato diversi mesi e che ha richiesto la collaborazione delle sapienti maestranze di Cinecittà. Una fra tutti: la famiglia De Angelis che da varie generazioni contribuisce alla magia di film immortali, da *Ben Hur* a *Gangs of New York*, passando per i film di Federico Fellini.

15 A proposito, vi ricordate *La Dolce Vita*? Ebbene la via Veneto di Anita Ekberg e del *Paparazzo* Mastroianni è stata ricostruita nel mitico Teatro 5 di Cinecittà che, con i suoi 80x36 metri, è il più grande teatro di posa d'Europa! L'unico dei 21 teatri di Cinecittà che, per via delle sue considerevoli dimensioni, non sia affiancato ad un altro studio. Acusticamente isolato, questo luogo è dotato di climatizzazione, passerelle e botole impermeabili... l'ideale per strutture scenografiche complesse che richiedono la bravura di molti artisti-artigiani. [...]

25 Concludo accompagnandovi verso la fine della mostra, dove registi e attori ricordano la loro esperienza negli *studios* romani; così, anche per il ciak finale di questa visita virtuale, vi lascio con le parole di Federico Fellini, il regista che fece di Cinecittà la sua seconda casa: «L'hanno definita la *fabbrica dei sogni*: un po' banale, ma anche vero. È un posto che dovrebbe essere guardato con rispetto, perché al di là di quel recinto di mura ci sono artisti dotati e ispirati che sognano per noi. Per me è il posto ideale, il vuoto cosmico prima del big bang». [...]

www.slow-travel.it, 22 settembre 2011.

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE 2

Memoria e fantasia di Federico Fellini

I primi film di Federico Fellini, *Luci del varietà*, *Lo Sceicco bianco*, *I Vitelloni*, sembrano a prima vista, aver meno a che vedere con quella determinata realtà – cruda e sofferta – che è propria del neorealismo delle origini. Eppure uno dei più efficaci cooperatori alla ideazione e affermazione delle opere neorealistiche del

5 dopoguerra fu proprio Fellini il quale, già inseritosi a Cinecittà durante il conflitto mondiale nella attività di sceneggiatore (per *Avanti c'è posto*, *Ultima carrozzella*, *Campo de' Fiori*) fu accanto a Roberto Rossellini come soggettista.

10 Nei temi dei film rosselliniani era una viva presenza del mondo trascendente, una francescana serenità e carità, una follia talvolta tenera e somnessa, di creature semplici e fantasiose, giullaresche. Sono gli stessi sentimenti – trascendenza e follia, fantasia e solitudine, preghiera e carità, accresciuti da una malinconia profonda – che compongono uno dei più impegnativi film di Federico Fellini: *La Strada* (1954). Protagonisti de *La Strada* sono due girovagli: l'erculeo Zampanò, che dà spettacolo nelle piazze della propria forza spezzando catene di ferro, e la buona quanto sciocca Gelsomina, che ha la faccia truccata da pagliaccio. Zampanò rappresenta la violenza, la brutalità, l'istinto volgare che non fa distinguere l'uomo dalla bestia. Gelsomina è il sentimento e la dolcezza, il delicato tramite che darà al bruto una coscienza.

Mario VERDONE, *Storia del cinema italiano*, 1995.

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE 3



Fotogramma tratto dal film *La Dolce Vita* di Federico FELLINI, 1960.

CONSIGNES

1) Dans une première partie, en langue italienne, restituez, analysez et commentez le document audio ou vidéo proposé par le jury, puis présentez le ou les documents que vous avez choisi(s) et explicitez vos choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe.

2) Dans une seconde partie, en langue française, vous présenterez au jury les objectifs d'une séance de cours et exposerez vos propositions de mise en œuvre.

